

Syndicats

magazine



On ne peut plus payer

FGTB

#5 SEPTEMBRE 2022

Bimestriel | Année 77

E.R. : Thierry Bodson,
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :
Charleroi X - P912051

Retour sur
l'action du 21.09

Focus sur
les pensions

Résistance
palestinienne

Votre magazine en ligne !

Depuis septembre 2021, votre magazine Syndicats dispose de son site internet. Sa formule « papier » ne paraîtra plus qu'une fois tous les deux mois.

➔ www.syndicatsmagazine.be

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB


La FGTB en ligne
www.fgtb.be


Inscrivez-vous
à notre newsletter
www.fgtb.be



My FGTB
votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb



Syndicats Magazine
en ligne
www.syndicatsmagazine.be

**ACTUALITÉS**

Action	4
En bref	5
Focus sur les pensions	6-7
Témoignages de pensionnés	8
Vieux et en... colère !	9
La réforme des pensions vue par Michele Dehaen	10
Semaine de la Mobilité 2022	11
Rencontre avec Ahd Tamimi	12-13
Expo photo « Derrière les masques »	14

DOSSIER

L'énergie, au cœur de l'actualité	15-19
--	--------------

Répondre à l'urgence... et préparer l'avenir	20
--	----

VOTRE CENTRALE

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

MONDE & RÉGIONS

Agenda des régions	33
Il y a 66 ans, la catastrophe du Bois du Cazier	34-35

Cet hiver, un plaid et un gros pull ?

« 10 conseils pour économiser l'énergie ». « Des gestes simples pour payer moins ». Entre baisser le chauffage d'un degré et prendre des douches plus courtes, on lit encore çà et là des articles pratiques sur les différentes manières d'économiser quelques euros... Aujourd'hui pourtant, l'heure n'est plus aux économies de bouts de chandelle. Chacun a déjà réduit sa consommation, le message est passé, merci. Et dans de nombreux ménages, on ne peut plus se permettre d'effort supplémentaire, au risque de mettre sa santé en péril. Aujourd'hui il faut des réponses structurelles, immédiates. L'échec de la libéralisation de l'énergie est flagrant. L'État doit reprendre le contrôle du secteur de l'énergie. Il faut bloquer les prix. Et entendons-nous bien : à un prix accessible, pas aux tarifs actuels.

PLUS DE SALAIRE, MOINS DE FACTURES

Car il n'est plus question de vague inquiétude. Mais d'angoisse. Tant les factures qui tombent que les prévisions pour cet hiver génèrent un vent de panique au sein de la population. « On ne craint plus la fin du mois, mais la fin de la semaine », entend-on. D'aucuns calculent aujourd'hui que le fameux « risque de pauvreté » pourrait s'étendre à 40 % de la population belge. Voici des mois que nous évoquions cette possibilité. Le monde du travail étouffe. Les « travailleurs pauvres », et celles et ceux qui bouclent tout juste les fins de mois sont prêts à sombrer. Un gouffre plus bas.

C'est pour ça que l'indexation automatique des salaires et des allocations doit absolument être préservée, protégée. Et que le tarif social pour l'énergie doit être élargi au plus grand nombre.

C'est pour ça aussi, et nous le martelons depuis deux ans, que les salaires doivent augmenter. Il ne s'agit pas d'un vœux pieu. Tout est payable si on va chercher l'argent où il est. En taxant les surprofits des entreprises, notamment énergétiques, ce sont des milliards d'euros qui peuvent rentrer dans les caisses de l'état, et servir à soulager les ménages.

ONT-ILS RATÉ UN ÉPISODE ?

Le message des politiques, chez nous et ailleurs, ferait sourire s'il n'était pas désespérant. Entre un Macron qui annonce la fin d'une certaine « abondance », et un De Croo qui évoque la perspective de « cinq à dix hivers difficiles »,

on est en droit de se demander si nos dirigeants n'ont pas raté un épisode. Les dernières demi-mesures prises ont laissé perplexe. Car la crise ne date pas d'aujourd'hui. L'appauvrissement de la population est une réalité qui a été soulignée à maintes reprises, notamment durant la crise covid. De quelle abondance parle-t-on encore, quand on nous sert par ailleurs la « crise » et l'« austérité » depuis des décennies ? Ce qui est réel par contre, c'est la défiance, la colère de plus en plus profonde de la population envers le politique.

Ignorer cela, c'est offrir une voie royale aux discours populistes et extrêmes. Ignorer cela, c'est aussi, pour le gouvernement, prendre un risque de voir la population se soulever. Notre manifestation d'avant l'été a réuni 80.000 travailleurs, inquiets pour leur pouvoir d'achat. C'était le 20 juin. Depuis, la situation a pris une tournure encore plus grave, plus angoissante.

Jour après jour, la situation se dégrade. Les prix augmentent, même ceux de la nourriture et des produits les plus essentiels. Le risque de chômage économique est grand. On nous annonce des factures de gaz jamais vues, jamais imaginées. Aujourd'hui c'est l'heure des réponses. Concrètes. La situation est explosive. Des actes doivent être posés, pour le pouvoir d'achat, pour le pouvoir de vivre dignement.

C'est pour cela que nous étions à nouveau des milliers dans la rue le 21 septembre. La prochaine étape, ce sera la grève générale interprofessionnelle le 9 novembre. ◀



Thierry Bodson
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale



Nous étions des milliers dans les rues de Bruxelles le 21 septembre pour montrer notre indignation, notre colère. Tout augmente, sauf nos salaires. Il nous faut des solutions concrètes et efficaces à la hausse des prix, et pas des réponses à court terme !

**MERCI
À TOUTES ET TOUS.
LA LUTTE
CONTINUE !**





PENSIONNÉS : ALERTE AUX ARNAQUES !

Nous avons été informés que certains pensionnés ont été et sont encore la cible de SMS, e-mails ou appels frauduleux. Des escrocs les ont contactés au nom du Service des Pensions. Ils ont tenté de collecter leurs données personnelles. La prudence est de mise !

Ils appellent souvent de numéros terminant par 1765, le numéro officiel du Service Pensions. Parmi leurs techniques : prétendre que le pensionné a droit à une prime Covid de plusieurs centaines d'euros ou à une indemnité supplémentaire. Ils demandent alors les données bancaires de la personne pour extraire de l'argent.

COMMENT ÊTRE SÛRS D'AVOIR AFFAIRE AU SERVICE PENSIONS ?

Le Service Pensions contacte toujours les pensionnés soit par courrier, soit via le dossier des pensionnés en ligne sur mypension.be. JAMAIS par sms, e-mail ou téléphone. Il n'envoie JAMAIS d'agents au domicile.

Le Service Pensions ne vous demandera JAMAIS de vous connecter à vos applications bancaires à l'aide d'un DIGIPASS, de communiquer des codes de sécurité ou de cliquer sur un lien pour recevoir un paiement.

QUE FAIRE SI VOUS RECEVEZ UN SMS, E-MAIL OU APPEL FRAUDULEUX ?

Ne surtout pas répondre si c'est par écrit ou raccrocher s'il s'agit d'un appel téléphonique. Vous pouvez ensuite signaler le sms, l'e-mail ou l'appel à l'adresse suivante : suspect@safeonweb.be

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ ÉTÉ PIÉGÉ ?

Si vous avez communiqué vos données bancaires, contactez immédiatement Card Stop au numéro suivant : 078 170 170. Ils bloqueront vos cartes bancaires.

Si vous avez cliqué sur un lien frauduleux et avez été victime d'une autre arnaque, portez plainte auprès de la police.

Plus d'infos → www.sfpd.fgov.be/fr/phishing

ENVELOPPE BIEN-ÊTRE : POUR UN RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES DÈS LE 1^{ER} JANVIER

Au milieu d'une crise du pouvoir d'achat sans précédent, les syndicats demandent au gouvernement de s'atteler rapidement à la répartition de l'enveloppe bien-être 2023-2024, ce qui permettrait de relever de nombreuses allocations sociales dès le 1er janvier 2023.

Pour le 15 septembre de chaque année paire, les interlocuteurs sociaux doivent formuler un avis sur ce que l'on appelle « l'enveloppe bien-être » pour les deux années suivantes. Cette enveloppe garantit depuis 2007 un budget pour augmenter les allocations sociales (en plus de l'index). Les syndicats ont remis au gouvernement fédéral un avis commun au sujet de cette enveloppe. Il a été impossible pour les interlocuteurs sociaux de rendre un avis commun avant l'échéance légale du 15 septembre 2022, les employeurs ayant systématiquement refusé, ces derniers mois, d'entamer les travaux. À la veille d'un hiver particulièrement difficile, les syndicats insistent pour qu'un maximum de moyens soient libérés à partir du 1^{er} janvier 2023. Ils plaident pour une augmentation des minima d'au moins 2 % sur deux ans et ils demandent qu'une attention particulière soit accordée aux minima qui sont nettement en-deçà du seuil de pauvreté européen, et même parfois inférieurs au revenu d'intégration.

Lire le communiqué complet :

→ <https://www.fgtb.be/enveloppe-bien-etre-2023>



TARIF SOCIAL ET PRIMES À L'ÉNERGIE : Y AVEZ-VOUS DROIT ?

Vous retrouverez ci-dessous un aperçu des mesures destinées à alléger votre facture d'énergie, allant du tarif social élargi aux différentes primes auxquelles vous pouvez prétendre. Ce petit guide vous permettra de vérifier si vous bénéficiez réellement de ce à quoi vous avez droit.

→ www.fgtb.be/mesures-energie

PENSIONS

Les réponses à vos questions

La pension. Pour beaucoup, un moment fort attendu. Et craint, en même temps. « J'aurai droit à quoi ? Et à combien ? » En fonction de la carrière, les situations divergent. En juillet dernier, le kern* a accouché de nouvelles mesures qui complètent la réforme des pensions. Ces mesures devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elles doivent encore être soumises aux interlocuteurs sociaux et donc à la FGTB. Nous avons reçu de très nombreux messages suite à notre dernier article. Cette réforme suscite beaucoup de questions parmi nos lecteurs. Nous répondons ici aux plus fréquentes d'entre elles.



À COMBIEN S'ÉLÈVE LA PENSION MINIMUM ?

Le 1^{er} août 2022, la pension minimum garantie s'élevait à 1.533 € bruts pour une carrière complète. En janvier 2024, elle passera à 1.784 € bruts. Cela représente plus de 1.600 € nets pour une personne isolée. Il s'agit bien ici du montant complet.

EST-CE QUE TOUT LE MONDE Y A DROIT ?

Non. Les travailleurs doivent prouver deux tiers d'une carrière complète (= 30 ans) pour avoir accès à la pension minimum garantie, qui sera alors calculée au prorata de la carrière. Celles et ceux ayant accumulé au moins 15 ans de carrière, sans condition de travail effectif, auront le droit minimum de pension par année de carrière ou salaire minimum garanti.

Il existe également la Garantie de Revenus des Personnes Âgées (GRAPA) pour les personnes qui n'ont pas droit à la pension, moyennant certaines conditions. Ce revenu a été revalorisé et atteindra les 1.589 € en 2024 pour une personne isolée.

COMBIEN D'ANNÉES DE TRAVAIL EFFECTIF POUR ACCÉDER À LA PENSION MINIMUM ?

Avec la nouvelle réforme des pensions, il faudra désormais 20 ans de travail effectif (parmi les 30 ans de carrière nécessaire à l'ouverture des droits) pour pouvoir accéder à la pension minimum. Certaines périodes, comme le chômage, même temporaire, ne seront plus comptabilisées dans ce calcul. Les périodes d'incapacité de travail seront, elles, partiellement prises en compte pour l'accès à la pension minimum. Par contre les congés de maternité, d'allaitement, les congés pour soins palliatifs et l'invalidité pour cause de handicap seront assimilés.

Attention : la condition de travail effectif n'ouvre pas le droit au montant complet de la pension minimum. Le montant restera calculé en fonction des jours travaillés et assimilés sur la carrière. Par conséquent, une personne qui a travaillé pendant 30 ans, ne recevra que 30/45e du montant total de la pension minimum.

À QUEL ÂGE PUIS-JE PARTIR À LA PENSION ?

En Belgique, l'âge officiel de départ à la pension est de 65 ans. Toutefois, la loi prévoit une augmentation progressive de l'âge de la pension à 67 ans : 66 ans à partir de 2025 et 67 ans à partir de 2030. C'est un cadeau du gouvernement Michel.

PUIS-JE PARTIR À LA PENSION PLUS TÔT ?

Oui, si le nombre d'années de carrière en ce compris les périodes dites assimilées est suffisant. On peut partir à la pension à 63 ans avec 42 années de carrière, à 61 ans après 43 ans et à 60 ans après 44 ans. Mais attention : un départ anticipé à la pension a des conséquences financières. Partir après 42 ans de carrière signifie recevoir une pension équivalente à 42/45e d'une pension complète.

La possibilité de lier l'accès à la pension anticipée à la condition unique d'une carrière de 42 années ne figure pas dans la nouvelle réforme. La raison ? Plusieurs partis de la coalition gouvernementale veulent lier cela à une condition (stricte) d'emploi effectif. Cela aurait par conséquent fait perdre l'accès à la pension anticipée à plusieurs milliers de travailleurs. De plus, les mêmes veulent remettre en cause les pensions de la fonction publique. Alors que notre objectif est de tendre vers ces régimes de pension pour toutes et tous.

* Le Conseil des ministres restreint.



QUE CELA SIGNIFIE-T-IL POUR LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL ?

Pour les personnes qui travaillent à temps partiel, les 20 années d'emploi effectif correspondent à 3120 jours (20 x 156 jours) de travail. Selon les estimations de la FGTB, de nombreux travailleurs et travailleuses à temps partiel perdront l'accès à la pension minimale. Plus particulièrement, cela concernerait à 20 % des (futurs) bénéficiaires potentiels. Pour certains d'entre eux – par exemple, les personnes qui combinent des contrats à temps partiel avec des périodes assimilées – une perte de pension de plus de 200 € est à craindre.

80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. 43 % des femmes travaillent à temps partiel. Et c'est rarement un choix. Dans les secteurs dits « féminins » les employeurs ne leur proposent pas de temps plein. Elles seront donc sanctionnées pour quelque chose qui leur est imposé.

CES NOUVELLES MESURES ONT-ELLES UN IMPACT SUR LES PERSONNES DÉJÀ PENSIONNÉES ?

Non. En pratique, rien ne change pour les pensionnés actuels, ni pour les personnes qui auront 55 ans au 1^{er} janvier 2024 et qui remplissent les conditions actuelles d'accès à la pension minimum.

EN QUOI CONSISTE LE BONUS PENSION ?

Pour encourager les personnes à travailler au-delà de l'âge de la pension anticipée (dès 60 ans), un bonus pension sera octroyé à chaque travailleur qui souhaite prolonger l'effort. Le montant du bonus pension n'est pas encore connu. Il sera de 2, 2,5 ou 3 € par jour travaillé. Le Bureau du Plan doit encore étudier cela. La période maximale est de trois ans.

Pour les pensions les plus basses, la pension mensuelle nette pourrait ainsi augmenter d'environ 98 € (bonus de pension de 2 €) à 143 € (bonus de pension de 3 €).

EST-CE QU'IL Y A QUELQUE CHOSE DE PRÉVU POUR LES TRAVAILLEURS QUI EFFECTUENT DES MÉTIERS PÉNIBLES ?

Rien n'a encore été proposé par le gouvernement. Pourtant l'espérance de vie en bonne santé est en moyenne de 65 ans et l'âge légal de départ de la pension sera prolongé à 67 ans... Le combat continue.

Il existe toutefois certaines mesures dans le secteur privé. Le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC ou ex-prépension) est accessible à partir de 60 ans sous certaines conditions. Par métier lourd, il faut entendre : travail de nuit, travail en équipes et services interrompus. Il existe aussi le RCC médical, accessible sous conditions à partir de 58 ans.

Pour plus d'infos sur la pension rendez-vous sur la page du Service fédéral des Pensions ➔ www.sfpd.fgov.be/fr ou appelez gratuitement le 1765.

Les explications reprises dans cet article sont à prendre « au conditionnel ». Comme expliqué ci-dessus, les mesures annoncées par le kern doivent encore être soumises aux interlocuteurs sociaux et donc à la FGTB. Pour la FGTB, la question dite du pouvoir d'achat est bien plus large que la question des salaires. Les pensions belges sont parmi les plus basses d'Europe. Nous continuons notre combat pour des pensions décentes qui permettent à chacun et chacune d'avoir le pouvoir de vivre et pas de... survivre !

Des pensionnés témoignent



Raymond Boucher, retraité de 68 ans, ancien délégué et membre de la Commission Pensionné et Prépensionné de la MWB. « La réforme actuelle des pensions ne va pas dans le bon sens, car elle ne va pas diminuer les inégalités, que du contraire.

Quand j'étais travailleur, déjà beaucoup d'ouvriers de nos secteurs n'arrivaient pas à 58 ans, et se retrouvaient en longue maladie. Comme les prépensions sont actuellement à 62 ans, davantage de travailleurs se retrouveront dans ce cas. Les prépensions à 58 ans étaient nécessaires dans nos métiers car beaucoup d'ouvriers travaillaient sur chantier, par tous les temps, et toutes les températures. Et en plus, les prépensions permettaient, en cas de restructuration, de sauver des emplois et de trouver des solutions dignes pour les plus âgés.

La nouvelle réforme ne prend toujours pas en compte les métiers lourds et la pénibilité, alors que cela avait été promis par l'actuelle ministre des pensions. Seul point positif, selon moi, c'est l'arrêt de la chasse aux bénéficiaires de la Grapa.

La réforme des pensions actuelles ne va pas diminuer les inégalités. Sur les petites pensions, les gens qui n'ont pas de carrière complètes, ça va être encore plus catastrophique. Par ce que tout est basé sur la carrière complète. Les assimilations c'est encore flou. Il y a des très petites avancées mais totalement insuffisantes par rapport aux difficultés que connaissent les pensionnés. Et ici je pense plus particulièrement à nos camarades femmes qui ont rarement des carrières complètes. »

Freddy Visconti était délégué chez APERAM. Il est membre de la Commission PP et P FGTB Métal Hainaut-Namur. « La sidérurgie, c'est un vaste secteur de l'industrie lourde, essentiel pour la société. Les métiers pénibles y sont légion. Que ce soit dans une aciérie ou un laminoir à chaud il y a des métiers où l'on peut carrément souffrir au travail. La chaleur qui vous épuise, la poussière, le bruit, le froid en hiver, ainsi que les courants d'air glacés dans les grands halls de production.

Lors du travail normal, on « s'adapte » mais lorsque qu'on passe en « mode dégradé » (pannes, cassages, défauts de production), là on peut vraiment souffrir, car la production n'attend pas. Il faut redémarrer le plus vite possible parce que les actionnaires ont faim. À ce moment on peut ajouter le stress, les efforts démesurés, la prise de risque qui amène les accidents, parfois mortels.

Des anciens sidérurgistes peuvent vous montrer leurs tatouages : les anciennes blessures survenues durant leur carrière. S'ajoute à cela le travail en équipes tournantes (la nuit, l'après-midi, le matin) où votre horloge interne est dérégulée, votre sommeil est instable, vous vous réveillez à n'importe quelle heure ; où vous subissez des « coups de pompe » durant votre journée de travail. Si vous êtes dans une cabine de commande cela peut être une torture carrément !

Après une carrière, la santé est compromise, beaucoup d'anciens collègues ont de graves problèmes de dos, de cœur, etc. De nombreux anciens décèdent avant l'heure... usés par le travail ! Que le pouvoir politique ne reconnaisse pas la pénibilité au travail est un scandale majeur ! »



Brigitte, 65 ans, est une ancienne travailleuse du secteur non marchand.

« Souvent, je me demande comment je faisais lorsque j'étais encore en activité pour tenir le rythme et tout gérer entre le travail, les enfants, les tâches ménagères... Aujourd'hui, après une longue carrière dans une institution pour personnes handicapées, je suis pensionnée et mon mari également. Ce n'est pour autant que c'est toujours de tout repos. On essaie d'aider là où on peut, en prenant en charge nos petits-enfants après l'école certains jours, en donnant un coup de pouce à nos enfants. Mon papa va sur ses 96 ans et vit dans une résidence services. Il a donc aussi besoin de soutien régulier pour l'aider au niveau des courses, pour l'intendance administrative, pour jouer le taxi afin de l'emmener à ses rendez-vous médicaux, etc.

Comparé à la situation de certains de nos amis, nous n'avons pas à nous plaindre. Nous avons une maison, un peu d'épargne... On peut se permettre de faire des petits restos de temps en temps mais on sait qu'on ne peut pas exagérer. La vie est devenue tellement chère. Avec le Covid, cela fait plus de deux ans que nous reportons un projet qui nous tenait à cœur : celui de faire un petit voyage pour nos 40 ans de mariage. Mais face à l'explosion des prix de l'énergie, nous avons décidé d'investir plutôt dans l'achat d'un poêle à pellet afin de faire des économies. Notre facture de chauffage a explosé l'an dernier... Avec tout ce que l'on entend, nous pressentons que la situation ne va faire que s'aggraver cet hiver.

Je sais que j'ai de la chance. Souvent, je pense à ces pensionnés qui vivent seuls et qui doivent assumer seuls le paiement de leurs factures. À ceux qui louent une habitation. À ceux qui se retrouvent confrontés à des problèmes de santé ou à des imprévus. À ceux qui doivent choisir entre le fait de se chauffer ou de manger correctement. Une ancienne collègue a pris sa pension peu de temps après moi. Elle a été obligée de se remettre à travailler très rapidement car elle ne s'en sortait pas. Depuis lors, 5 jours par semaine elle fait du nettoyage ou de petits travaux à gauche et à droite. Elle dit souvent qu'elle espère qu'elle ne vivra pas vieille car elle sait qu'un jour, elle ne pourra physiquement plus faire ce qu'elle fait et elle sait qu'alors, sa vie va basculer dans la précarité. »

Vieux et en... colère !

Vous les avez certainement croisés lors de manifestations en front commun. Ils brandissent fièrement leurs kalashnikovs (en carton !) vers le ciel. Et portent des chasubles au nom de leur... gang. C'est le Gang des Vieux en Colère ! Celui qui se bat pour que les générations futures puissent vieillir dans la dignité. Nous avons rencontré le parrain, Pierre, et Anne, Jean-Jacques, Nadine et Denis, gangsters de première ligne.

Tout a commencé lors d'une soirée entre amis. L'un d'entre eux, artiste, a confié au reste que sa retraite ne s'élevait qu'à... 600 € net par mois ! Indignés, ils ont décidé d'agir. Et de créer un mouvement citoyen, inclusif, indépendant de tout parti qui se bat pour de meilleures conditions de vie pour les personnes âgées. « Des vieux, animés par la colère contre les injustices. Nous voulons rester actifs, mais dans la bonne humeur. », explique Denis, le sourire aux lèvres. Le Gang des Vieux en Colère voit le jour en 2018.

Aujourd'hui le gang compte plus de 14.000 membres et sympathisants, pensionnés, prépensionnés et autres personnes intéressées par la situation « des vieux ». Parmi les membres actifs, des personnes d'horizons très différents, qui représentent toutes les tranches des travailleurs : anciens employés, indépendants, artistes, fonctionnaires... et des anciens délégués, notamment de la FGTB. « Chacun apporte ses compétences : graphisme, relecture de textes, aide juridique... Dans la joie et la bonne humeur ! » précise Nadine.

LE GANG DÉNONCE

Actuellement, les personnes âgées en Belgique sont confrontées à de nombreuses difficultés. Entre autres, les pensions trop faibles, l'exclusion numérique et les faits de maltraitance dans certaines maisons de repos, indique le Gang.

« Les pensions actuelles ne permettent pas de vivre dans la dignité. Avec l'augmentation des prix de l'énergie, la situation va s'empirer », regrette Pierre.

La numérisation, elle, provoque l'exclusion des personnes âgées. « Pour prendre rendez-vous à l'hôpital, pour contacter le service des pensions, la mutuelle, il faut passer par l'ordinateur ou le smartphone... »



SES PRINCIPALES REVENDICATIONS

Tout d'abord, l'augmentation de la pension minimum légale à 1.690 € net par mois pour toutes et tous avec la suppression du critère de carrière complète. « Il faut aussi rabaisser l'âge de la pension à 65 ans, et pas à 67 comme porté par le gouvernement Michel », ajoute Pierre. Le gang revendique également la reconnaissance de la pénibilité du travail pour accéder à une pension anticipée.

En matière d'aides pour les pensionnés en difficulté, le gang prône le remplacement de la GRAPA (Garantie de Revenu pour les Personnes Âgées) par le « Minimum pension décente universel », soit les 1.690 € nets par mois.

Enfin, le gang demande la nomination d'un « Délégué aux Droits des Seniors », chargé du contrôle de la qualité de vie et du respect des droits humains des personnes âgées.

« RENDEZ-NOUS NOTRE TRÉSOR ! »

Pétitions, publication de magazine, sit-in, participation à des manifestations, ... « On nous écoute quand on sort dans la rue. Il ne faut pas se laisser faire. D'autant plus qu'on a plus rien à perdre et on a le temps. Beaucoup de temps... », plaisante Anne.

Et leurs actions portent leurs fruits. Le 22 novembre 2021, le Gang des Vieux en Colère s'est réuni devant la tour des Pensions à Bruxelles. Le but ? Demander une modification du mode de vérification de la condition de résidence et un assouplissement des séjours à l'étranger pour les bénéficiaires de la GRAPA. Grâce à cette mobilisation, plusieurs avancées ont été obtenues, notamment une procédure de vérification plus discrète et moins intrusive. « Ce sont des petites victoires. Il reste encore beaucoup d'injustices. On continue notre combat pour que les générations futures puissent vieillir en dignité. » ◀

LA RÉFORME DES PENSIONS VUE PAR...

Michele Dehaen, représentante du Comité des pré-pensionnés et pensionnés (PP&P) de la FGTB Bruxelles



Que penses-tu de la réforme des pensions décidée cet été ?

Cette réforme s'inscrit dans une continuité avec les réformes menées par les précédents gouvernements. Il y a un décalage entre les mesures annoncées et la réalité du monde du travail. Nous ne pouvons plus accepter des politiques antisociales, préjudiciables à de nombreux travailleurs en particulier aux femmes. Un exemple : le congé de maternité et le congé d'allaitement restent des périodes assimilées. Le congé de maternité et le congé d'allaitement restent des périodes assimilées. Quel cadeau ! Ces périodes devraient être doublement assimilées.

Comparé à certains de nos voisins, le taux de pension n'est pas très élevé en Belgique. La pension minimum concerne plus ou moins 830 000 pensionnés dont 60 % sont des femmes. Il est à ce sujet important de préciser que la discontinuité des périodes de travail est souvent subie et non décidée par les femmes. Et les seuils minimaux sont trop proches du seuil de pauvreté.

Le chômage temporaire lié à la crise Covid ne sera pas considéré comme du travail effectif. Or les travailleurs ont pleinement subi la crise sanitaire. D'ailleurs le travail effectif exigé pour bénéficier de sa pension ne prendra que partiellement en compte les périodes d'incapacité de travail.

La condition d'effectivité est assortie d'une exigence de 5000 jours de travail à temps plein pour prétendre à une pension plancher. Et comme toutes les périodes assimilées ne seront pas valorisables, l'accès sera difficile pour de trop nombreux travailleurs.

Quelles sont vos revendications en matière de pension ?

Nous demandons le retour de la pension à 60 ans, après 40 ans de carrière. Que l'accès à la pension soit calculé de façon individualisée sur base d'un taux de 75 % des salaires. Nous demandons également que la pension minimum soit calquée sur le salaire minimum (1.842 € juin 2022). Une meilleure reconnaissance de la pénibilité doit permettre un accès plus rapide à la retraite. Par ailleurs, l'alignement des régimes de pensions dans le secteur privé devrait se faire sur celui des fonctionnaires et pas l'inverse.

Il va falloir financer tout cela, quel est ton point de vue quant aux horizons en matière de sécurité sociale ?

Les cotisations sociales ne représentent plus que 59 % des recettes de la sécurité sociale. Elles pesaient 75 % en 1990. Les politiques visant à détricoter le financement de notre Sécurité sociale en offrant des cadeaux aux employeurs sans compenser le déficit de recettes sont extrêmement dangereuses et profondément injustes. Quand on voit qu'en deux décennies, les cotisations payées par les patrons à la Sécurité sociale ont été dépassées par les dividendes versés aux actionnaires... On comprend où se situe le problème. Il est urgent de supprimer les exonérations des cotisations sociales offertes aux employeurs, de réduire les rémunérations alternatives et de les remplacer par du salaire. Sans oublier la chasse à la fraude fiscale... De plus, il faut revendiquer la réduction collective du temps de travail avec embauches compensatoires et avec maintien du salaire : des emplois nouveaux apportent de nouvelles cotisations sociales !

D'une manière générale, les politiques sociales sont les fondements de nos équilibres, elles ne peuvent être utilisées comme des variables d'ajustement budgétaire.





SEMAINE DE LA MOBILITÉ 2022

Les actions en entreprise

VÉLO ET COVOITURAGE : SE DÉPLACER À MOINDRE COÛT

Comme chaque année, la « Semaine de la Mobilité » s'est déroulée en Wallonie du 16 au 22 septembre. Coordonnée par le Service public de Wallonie (SPW), elle vise à sensibiliser tout un chacun et chacune à la réduction du nombre de véhicules sur les routes et des émissions de gaz à effet de serre qu'ils émettent. Objectif final ? Privilégier les modes de déplacement alternatifs. Pendant cette semaine, des entreprises, des écoles, des communes, des administrations organisent des actions de sensibilisation à une mobilité plus durable. C'est donc l'occasion de tester d'autres manières de se déplacer : marche, vélo (électrique ou non), trottinette, covoiturage, bus, train... ou encore la combinaison de ceux-ci, la multimodalité.

Depuis 2018, les Cellules syndicales de Mobilité et le SPW organisent le Défi Mobilité des délégations syndicales. Il permet de mettre en évidence et de récompenser les actions des délégations en matière de mobilité alternative et durable. Cette année, 15 délégations syndicales FGTB ont relevé le défi : Auto5 (dans la plupart de ses centres), SGS (services, Wavre), Ikanbi Belgium (call center, Loncin), Les Marronniers (hôpital, Tournai), Belfius (Namur), Police fédérale (Namur et Dinant), Clinigen (secteur pharmaceutique, Mont-St-Guibert), Care-Vie (MRS-Sprimont), Entra (ETA, Heppignies) et 6 autres entreprises de travail adapté de la Régionale de Charleroi.

Retrouvez un aperçu des actions menées sur  **Cellule mobilité**

LE VÉLO DANS TOUS SES ÉTATS !

Le vélo... Les confinements l'ont vu prendre son essor. Et la Wallonie investit depuis plusieurs années dans son développement : primes à l'achat pour les entreprises, travailleurs et travailleuses, actions en faveur de la cyclologie, mesures pour les écoles... Plus récent, le Plan « Wallonie Cyclable 2030 » - « WaCy 2030 » prévoit des investissements massifs dans les infrastructures : extension des itinéraires cyclables régionaux et locaux, construction d'un réseau cyclable express (les futures cyclostrades), augmentation du nombre de places de stationnement, lutte contre le vol, etc.

57 % des Wallonnes et Wallons habitent à maximum 15 km de leur lieu de travail et 83 % d'entre eux font encore ce trajet en voiture. Il existe donc une réelle possibilité d'augmenter la part modale du deux-roues, en particulier grâce aux vélos électriques. D'autant plus que 97 % des travailleuses et travailleurs belges ont déjà droit à une indemnité vélo ou à une mesure équivalente dans leur entreprise.

Plus d'infos ?

- ➔ mobilite.wallonie.be/home/je-me-deplace/a-velo.html
- ➔ www.rise.be pour télécharger notre brochure « Aller au travail à vélo », un outil pour aider les délégations à mettre en œuvre le cadre nécessaire à l'utilisation du vélo en entreprise.

LE COVOITURAGE OU COMMENT RÉDUIRE FACILEMENT SES FRAIS DE DÉPLACEMENT EN VOITURE ?

2 € à la pompe... Les prix des carburants s'effolent, sans véritable perspective d'accalmie. Ils reflètent les crises que nous traversons, mais aussi et surtout la spéculation sur l'approvisionnement énergétique, au détriment de la population, des travailleurs et travailleuses. Que faire quand se rendre au travail coûte peut-être plus cher que de rester à la maison ?

Facile à mettre en place et sans frais pour l'entreprise, le covoiturage est une des réponses concrètes pour se déplacer à moindre coût. Il permet aux covoitureurs et covoitureuses de partager les frais mais aussi de bénéficier d'une exonération fiscale avantageuse de l'intervention domicile-travail versée par l'employeur (à condition qu'un règlement interne de covoiturage soit mis en place dans l'entreprise). C'est donc tout bénéfique pour celles et ceux qui optent pour ce moyen de transports... Et c'est aussi LA solution mobilité pour les horaires décalés et le travail de nuit.

Bon à savoir : l'assurance Responsabilité civile couvre l'ensemble des passagers et passagères du véhicule, tandis que l'assurance Accident de travail prend en charge les éventuels frais liés à des accidents sur le chemin du travail, en tenant compte du petit détour pour rejoindre les collègues.

Plus d'infos ?

- ➔ mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-citoyen/en-voiture/services-et-solutions/covoiturage/le-covoiturage--avantages-1.html

Retrouvez-nous en novembre prochain pour explorer d'autres alternatives pour réduire le coût des déplacements. ◀

Des questions ? Des projets ? Un coup de main ?

Contactez la Cellule mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG : 02/506.83.96, mobilite@cepag.be ➔ www.rise.be

RENCONTRE AVEC AHED TAMIMI

La gifle

Originaire du village Nabi Saleh en Cisjordanie, Ahed Tamimi est née et a vécu toute sa vie dans un contexte de violence extrême : celui de l'occupation militaire israélienne. À l'âge de 16 ans, elle giflait un soldat qui venait de tirer une balle en caoutchouc dans le visage de son cousin. Pour cela, après une arrestation disproportionnée et un interrogatoire de 16 jours, elle a écopé de 8 mois de prison. C'est cet événement qui l'a rendue célèbre. Ahed Tamimi est devenue le visage de la résistance palestinienne. En Belgique dans le cadre du festival Manifesta, elle nous a livré son témoignage. Pour nous aussi, une gifle : celle de la cruelle réalité palestinienne.

Ahed Tamimi : « Vivre sous l'occupation, c'est quelque chose qui affecte de manière significative toute ta vie : ton quotidien, tes désirs, tes aspirations, ton avenir... Vivre sous l'occupation, c'est vivre au quotidien avec l'angoisse de perdre un être cher. D'être arrêtée, blessée, assassinée... C'est de ne pas être libre, comme la majorité des gens à travers le monde.

Souvent, pour expliquer la réalité qui est la nôtre, je donne un exemple simple : imaginez un étranger qui vient chez vous, qui vous attribue une chambre et ne vous laisse plus sortir de celle-ci. C'est ça l'occupation ! »

Tu as vécu l'occupation depuis ton plus jeune âge. Lors d'une de tes interviews, tu disais que certains enfants palestiniens voient la mer, mais ne peuvent pas s'y rendre. Comment décrirais-tu la situation des enfants dans ce contexte d'occupation ?

« En Palestine, les enfants sont arrêtés sur le chemin de l'école, ou chez eux pendant la nuit. Ils subissent des interrogatoires violents, des menaces de mort envers leurs parents, leurs amis... Les enfants à Gaza naissent sous les bombardements. L'impact psychologique de l'occupation est immense. Un enfant né dans un contexte politique serein penserait à jouer,

écouter de la musique, s'amuser avec ses copains. Les enfants en Palestine sont confrontés à l'occupation dès leur plus jeune âge et en sont dramatiquement impactés. Leur première préoccupation est de savoir comment y résister. »

Quand tu avais 16 ans, tu as giflé un soldat israélien parce qu'il avait agressé un membre de ta famille. Tu es ensuite allée en prison. Peux-tu nous dire quelques mots sur ton arrestation et ton procès ?

« Le jour de mon arrestation, les soldats israéliens ont utilisé la force de manière disproportionnée : ils étaient plus de 200 devant ma maison. Ils sont rentrés chez moi sans mandat d'arrêt à 3h du matin. J'ai été poussée, menottée, presque trainée dans la jeep. Dans la voiture ils me tiraient les cheveux, se moquaient de moi, tout en me filmant : « Tu te prend pour une héroïne ? », me demandaient-ils ironiquement.

Mon interrogatoire a duré 16 jours. J'ai été victime de violences physiques et psychologiques. Je n'ai pas eu accès à l'eau, aux toilettes, à de la nourriture, pendant plusieurs jours. Ils me demandaient d'avouer que quelqu'un m'avait dicté de gifler le soldat, que j'étais manipulée par une fraction politique. Afin d'obtenir mes aveux, ils ont menacé d'arrêter, de tuer mes amis, ma famille. Ils ont arrêté ma mère. Lors de mon interrogatoire,

je n'ai pas eu droit à la présence d'un avocat ou de mes parents, bien que ceci est obligatoire quand il s'agit d'un ou d'une mineure. Enfin, l'interrogatoire a été mené par deux hommes, alors que la présence d'une femme est requise.

En ce qui concerne le procès, j'ai été jugé devant un tribunal militaire. J'ai écopé de 3 ans de prison. La peine était disproportionnée par rapport au chef d'accusation. Grâce à la mobilisation internationale et la pression qui en a découlé, j'ai finalement fait 8 mois en prison. Ma famille n'a pu me rendre visite que trois fois. »

Quelle est la situation des femmes en Palestine ?

« Les femmes palestiniennes sont amenées à jouer le rôle du père et de la mère. Parce que les pères sont menacés à tout moment d'être arrêtés, de devenir des martyrs... En Palestine, la plus grande violence contre les femmes, c'est celle de l'occupation. C'est celle d'une mère qui a ses cinq enfants en prison et qui ne peut pas les visiter. L'un d'entre eux a un cancer en stade final. Son souhait le plus fort, c'est n'est pas de voir son enfant vivant, parce que ceci ne lui serait jamais permis, mais de voir son enfant... mort. Il faut terminer avec l'occupation afin que les femmes puissent jouir de leurs droits. »

Quelles répercussions ont la colonisation et l'occupation sur les travailleurs palestiniens ?

« Il n'y a pas de perspective de travail. Ni la possibilité de développer son économie, ses projets, puisque toutes les ressources sont sous la main de l'occupant. Le chômage sévit et il est une conséquence directe de l'occupation. De nombreux Palestiniens n'ont donc pas le choix : ils sont obligés, pour nourrir leurs familles, d'aller travailler dans les colonies. Bien que pour cela il faille un permis qui est difficile à obtenir. En plus, la Palestine est gangrenée par des checkpoints entre les villages, entre les villes. Quand certains checkpoints sont fermés, les travailleurs sont bloqués. C'est une entrave à notre liberté de circuler. Dans les colonies, les travailleurs œuvrent pour l'occupant. Ils sont souvent, là aussi, victimes de discriminations. Ils n'ont aucune protection sociale en cas d'accident.

Malheureusement les syndicats palestiniens, comme les organisations politiques, n'ont pas beaucoup de pouvoir. Notre marge de manœuvre, notre souveraineté, sont impactées par l'occupation. Nous ne sommes pas maîtres de notre destin. »

Comment pouvons-nous, depuis la Belgique, défendre les droits des travailleurs et du peuple palestinien ?

(Soupir). « Chaque jour, les sionistes commettent un crime vers les Palestiniens. Ils tuent des enfants, démolissent des maisons, et détiennent des prisonniers illégalement. La question qu'il faut plutôt se poser c'est 'Comment peut-on mettre fin à l'occupation ?'. La source de l'oppression, c'est



La source de l'oppression, c'est l'occupation.

Ahed Tamimi, activiste palestinienne

l'occupation. Et l'occupation c'est le résultat de traités signés et de plans élaborés par les gouvernements occidentaux. Mais aussi de la défaillance de la communauté internationale à nous soutenir par après. Les initiatives de boycott des produits issues des colonies sont un des moyens pour mettre la pression au gouvernement israélien, mais ce n'est pas suffisant. La question palestinienne est énorme et demande des actions fortes et complémentaires. Nous avons besoin que vous fassiez pression sur vos gouvernements pour qu'ils stoppent leur soutien à Israël. C'est ça la clé. C'est notre devoir et notre responsabilité de résister à la colonisation, mais aussi le vôtre, car personne ne peut être libre si je perds ma liberté. »

Tu fais des études de droit. Quels sont tes aspirations pour l'avenir ?

« Le génération précédente à la nôtre a été très déçue par la communauté internationale, en laquelle elle croyait. Quel est le résultat de toutes les tentatives de paix ? La colonisation progresse de jour en jour... Nous sommes le fruit de cette génération déçue. Mais nous refusons d'être définis comme des victimes. Nous n'acceptons pas cette situation, nous résistons par tous les moyens possibles. Pour retrouver notre liberté et notre dignité. Pour notre avenir et celui de nos enfants.

Je fais des études de droit pour pouvoir défendre mon pays. Je prône une Palestine à l'abri des forces d'occupation sionistes. Et ce changement doit se faire par la lutte, la justice et non pas par la force. Je rêve d'une Palestine où tous les citoyens, qu'ils soient de confession juive, musulmane ou chrétienne, jouissent des mêmes droits. » ◀

Comment agir ?

Signez l'initiative européenne « Made in Illegality » pour que l'UE mette fin au commerce avec les colonies illégalement établies dans tous les territoires occupés.

👉 www.madeinillegality.org



« Derrière les masques »

Derrière les masques, des êtres humains. La peur face à l'inconnu, l'angoisse, le désarroi. Mais aussi le courage, la résilience, la détermination.

Derrière les masques, des travailleuses et des travailleurs. Les essentiels, qui ont maintenu le pays à flot. Mais aussi tous les autres, qui ont subi le chômage temporaire ou dû s'adapter au télétravail.

Derrière les masques, Farida, Lars, Annelies, Ben... Des délégués avides de comprendre, expliquer et défendre.

Après les masques, le soulagement. Et les leçons à tirer : la force du monde du travail, la nécessité d'une protection sociale solide, l'indispensable solidarité. ◀

« Derrière les masques » est une exposition photo réalisée par la FGTB, avec des photos d'Ali Selvi. Elle met en lumière les réalités vécues par les travailleuses et travailleurs lors de la crise du coronavirus, et le travail mené par les délégués syndicaux.

L'exposition est disponible pour les Centrales, Régionales, Interrégionales et les organisations partenaires de la FGTB qui souhaitent l'exposer lors d'événements ou dans leurs locaux. Pour plus d'infos, contactez-nous : syndicats@fgtb.be



L'énergie

est au cœur de l'actualité, de toutes les conversations. Face à l'hiver qui arrive et aux factures énergétiques qui crèvent les plafonds, tout le monde a peur. Le 21 septembre dernier, la colère était une fois encore dans la rue. Il faut une réponse politique structurelle, qui n'a que trop tardé. La justice fiscale en est la clé. « Contribution » n'est pas un gros mot. Vous en lirez plus dans ce dossier.

Pour réduire les prix de l'énergie, la FGTB revendique également plusieurs mesures urgentes :

- L'octroi automatique du tarif social à celles et ceux qui y ont droit, ainsi que son caractère définitif et son extension aux publics à faibles revenus.
- Le plafonnement européen des prix du gaz à un niveau abordable. Et le découplage temporaire des prix de l'électricité de celui du marché du gaz européen, devenu irrationnel.
- La pérennisation de la TVA à 6 % sur le gaz et l'électricité.
- L'obligation, pour les fournisseurs d'énergie, de proposer un contrat fixe pour l'électricité et le gaz, à un prix réglementé.
- Une reprise en main du secteur de l'énergie par les pouvoirs publics, avec une régulation des prix. La libéralisation du marché de l'énergie est un échec total.



**GELEZ
LES PRIX,
PAS
LES GENS.**

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

Des milliers de voix

Dès 10h, le 21 septembre, on entendait les commentaires dans la foule. « Avec 1.200 €, je peux plus survivre. » « Des gens vont avoir 1.000 € d'énergie à payer, c'est impossible. » « Maintenant, il faut bloquer les prix. » Plus de 10.000 personnes — selon la police ! — étaient au départ de la manifestation à la Monnaie, à Bruxelles. D'autres ont rejoint le groupe sur le chemin vers la FEB et le Mont des Arts. La plupart portaient les couleurs des trois syndicats. Mais certains ne portaient ni bleu, ni vert, ni rouge. « Vous allez où ? Vers la FEB ? Je vais me mettre dans le cortège aussi », nous confiait un pensionné rencontré sur le trajet.

DES HEURES SUP' POUR PAYER LE GAZ

Le message était très clair : le monde du travail, dans sa globalité, ne peut plus faire face à la hausse des prix. « Je travaille dans la chimie », expliquait Salvatore, délégué chez Unilin. « C'est un secteur qui se porte très bien. Pourtant, les travailleurs font des heures supplémentaires pour payer leurs factures. Nous sommes aux portes de l'hiver. A-t-on encore le droit de vivre, tout simplement, en Belgique ? »

« Pour beaucoup de gens, c'est difficile », explique Rose, déléguée chez RailRest, la société qui assure la restauration des trains Thaly, « mais pour certains, c'est pire. Je pense avant tout aux célibataires. J'ai été moi-même une mère célibataire, il y a longtemps. Beaucoup de gens pensent que l'école est gratuite, mais ce n'est absolument pas le cas. Les enfants ont besoin de beaucoup de choses, de matériel, de voyages scolaires... Il est alors très difficile en tant que parent de dire : désolé ce n'est pas possible pour le moment. »

”

Il y a des endroits où l'argent coule à flots.
Le courage politique, c'est d'avoir une réforme
fiscale rapidement, qui mette à contribution
le capital et les grosses fortunes.

Thierry Bodson

TOUT LE MONDE A FAIT CE QU'IL POUVAIT

« La situation est pire qu'avant l'été. », indiquait Thierry Bodson, Président de la FGTB. « Les prix de l'énergie ont été multipliés par trois. 700 € par mois : c'est impossible pour la majorité des citoyens de ce pays. Ce n'est même pas qu'on ne veut pas payer, c'est qu'on ne peut pas. On ne peut pas demander aux citoyens et travailleurs de rogner encore sur les dépenses, de faire des économies sur l'alimentation, les vêtements, la rentrée des classes. On est à l'os. Tout le monde a fait ce qu'il pouvait. L'État doit reprendre la main sur le secteur de l'énergie. Un secteur stratégique qui ne peut pas être laissé au privé. »



Nous exigeons **un secteur énergétique national public** pour garantir l'accès à des services de base payables. Une socialisation des coûts et une privatisation des bénéfices doivent être évitées à tout prix. Nous voulons **un fournisseur d'énergie public** qui, à terme, deviendra le seul fournisseur en Belgique. Éventuellement, en collaboration avec des coopératives qui fournissent l'énergie.

Selena Carbonero, Secrétaire fédérale, FGTB

Le moment est venu de repenser la production et la distribution de l'énergie

Quel est le point commun entre 9 des dix pays « champions » en matière de transition énergétique ?

Ces États possèdent – en tout ou en partie – un producteur public d'énergie renouvelable. « Partout dans le monde, des pays choisissent de garder sous contrôle public l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et géothermique comme outil – en particulier ceux qui sont des leaders en matière de climat », indique la campagne « We Own it », au Royaume-Uni, qui a établi ce classement. « La production d'énergie détenue par l'État peut accélérer la transition écologique tout en créant des emplois, en stimulant l'économie et en permettant au pays de réaliser des bénéfices. » Quid de la Belgique ? Elle ne fait pas partie du top 10 précité... et ne dispose plus d'acteur public de l'énergie.

DES EXEMPLES AILLEURS

Il est pourtant urgent de réinstaurer un contrôle public sur le secteur de l'énergie, de manière à garantir la sécurité d'approvisionnement et des prix abordables. Cela se fait ailleurs : la Norvège détient 100 % de Statkraft, le plus grand producteur d'électricité d'Europe. La Suède détient 100 % de Vattenfall. Le Danemark, la Finlande, la Suisse, l'Autriche, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la France détiennent tous des parts d'entreprises productrices d'énergie renouvelable. Pas plus tard qu'en juillet, la Première ministre française, Élisabeth Borne, a annoncé que le pays envisageait de détenir à nouveau 100% d'EDF, au lieu des 84 % actuels. Deux tiers des Français sont raccordés à EDF. De même, en Allemagne, deux tiers de tous les résidents sont approvisionnés en électricité par des fournisseurs publics, opérant au niveau des villes.

TAXES

Le niveau des taxes et accises sur l'énergie, ainsi que sur les bénéfices réalisés par les producteurs et les distributeurs, est également un choix politique. En Belgique, il existe une taxe sur le nucléaire depuis 2008. Electrabel (Engie) et l'actionnaire minoritaire EDF doivent céder une partie des bénéfices réalisés sur les centrales nucléaires de Doel et Tihange. En raison des prix élevés du marché, elles génèrent actuellement des bénéfices importants. La CREG indique que les réacteurs nucléaires soumis à la contribution de répartition – Doel 3 et 4 et Tihange 2 et 3 – auront une marge bénéficiaire de 2,2 milliards d'euros en 2022. Une marge estimée à 1,3 milliard pour 2023 et 2024. La contribution serait alors de 712 millions pour 2022 et de 400 millions pour 2023 et 2024. Aujourd'hui, le taux de cette taxe est fixé à 38 % de la marge bénéficiaire. Un taux qui date de 2015, quand les prix étaient nettement plus bas qu'aujourd'hui. Il est temps de l'ajuster aux réalités.

L'urgence sociale est liée à l'urgence climatique. L'une comme l'autre ne pourra trouver d'issue que par une politique au service de l'intérêt général. Mais la solution ne reposera pas exclusivement sur la responsabilisation individuelle des citoyens. Et l'accumulation illimitée de profits privés est incompatible avec la société que nous devons construire. Tant sur le plan environnemental que sociétal.

Au même titre que l'éducation, la santé, les transports..., l'électricité est un secteur stratégique et devrait être un service public. Il ne devrait donc pas être laissé dans les mains du privé, toujours guidé par la logique du profit.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ÉNERGIE

Facture : Une famille ayant une consommation moyenne, qui a souscrit un nouveau contrat en septembre – si les prix ne baissent pas au cours de l'année à venir – recevra une facture annuelle d'électricité et de gaz de 9.200 €.

La facture par rapport au revenu : Une personne seule avec un salaire moyen devra consacrer plus d'un quart de son revenu net disponible à l'énergie.

Tarif social : Avec le tarif social, une famille ayant une consommation moyenne peut économiser près de 8.000 € par an, par rapport aux prix actuels du marché.

Précarité énergétique : En 2020, plus d'une famille sur 5 vivait déjà en situation de pauvreté énergétique (21,5 %, chiffres Fondation Roi Baudouin). Le risque de pauvreté énergétique est 2,5 fois plus élevé chez les locataires (35 %) que chez les propriétaires (14,5 %). En Wallonie, un tiers des logements locatifs ont les pires labels énergétiques (F et G), seuls 1,3 % ont le label A ou mieux.

Bénéfices des centrales nucléaires d'Engie : 970 millions d'euros en 2021, 1,1 milliard d'euros au 1^{er} semestre 2022 (donc déjà environ 2 milliards d'euros en un an et demi, et à des prix du marché plus bas qu'aujourd'hui).

Taxe sur les surprofits en Grèce : La Grèce a prélevé 90 % des surprofits des producteurs d'électricité pour réduire les factures. Le prix de l'électricité en Grèce a baissé après cet impôt et la remise sur les factures, pour atteindre environ 24 cents par kilowattheure en août, contre environ 62 cents en Belgique (donc presque trois fois moins).



RENDEZ L'ARGENT

ÉNERGIE

« Contribution » n'est pas un gros mot

Vendredi dernier, l'on découvrait les nouvelles mesures – très temporaires – de soutien aux ménages qui étaient décidées au kern. En bref : 61 € de réduction par ménage sur la facture d'électricité, 135 € sur le gaz. Et ce, pendant deux mois seulement, en novembre et décembre. Une TVA à 6 %, prolongée jusqu'au printemps prochain, mais pas de manière permanente. Rien sur le blocage des prix, rien sur d'éventuelles nouvelles recettes fiscales. En attendant, l'hiver est à nos portes.

Ce mercredi 21.09, la colère était dans la rue. Pour le pouvoir d'achat, pour des factures d'énergie abordables. Les citoyens attendent une véritable politique structurelle, efficace. La clé ? Une fiscalité qui met à contribution le capital et les grosses fortunes.

UNE MESURE TROP FAIBLE, ET TROP LIMITÉE DANS LE TEMPS

Le premier élément qui saute aux yeux, c'est la très courte durée de la mesure. Une réduction de 200 €, en novembre et décembre 2022. Et après ? Quid du gros de l'hiver ? À l'heure où de nombreuses familles ont vu leur acompte énergétique mensuel doubler voire tripler, l'aide accordée semble non seulement dérisoire, mais aussi beaucoup trop limitée dans le temps. De même, on ne peut que regretter que le tarif social ne soit pas étendu à plus de ménages en Belgique.

”

Pour inverser le rapport capital/travail, il ne faut plus avoir peur du mot **fiscalité**. Parce que c'est le principal outil de répartition des richesses. **Contribution** n'est pas un gros mot.

Thierry Bodson



”

Transformons la peur, la colère, en force collective. Si le monde du travail n'est pas entendu sur la baisse des factures d'énergie, l'augmentation des salaires, l'augmentation des allocations sociales, nous **ferons grève**, le 9 novembre.

Thierry Bodson

LA CLÉ : LA JUSTICE FISCALE

« Dans ce dossier de l'énergie, on prend le problème à l'envers », souligne Thierry Bodson, président de la FGTB. « Tant que l'on ne décidera pas de véritables moyens de générer des recettes fiscales, on sera coincés au niveau budgétaire, et on ne pourra décider que de petites mesures comme celles-là ». Et de rappeler que c'est en taxant les surprofits des entreprises, notamment énergétiques, que l'on pourra dégager des moyens suffisants pour mettre en œuvre un plan de soutien efficace et pérenne. « A chaque fois que le monde a connu de grandes crises, la relance a été basée sur d'importantes réformes fiscales, avec une taxation plus élevée sur les hauts revenus. Il faut avoir le courage politique de le faire aujourd'hui aussi. »

PLUS DE SALAIRE, ET UNE INDEXATION MAINTENUE

« Quand je vais au supermarché, je vois bien que mon caddie coûte beaucoup plus cher qu'avant. Nous comparons beaucoup plus les prix qu'avant aussi. » (Johan, délégué)

Des témoignages comme celui-là, nous en recevons tous les jours. On compare, on économise, on se serre la ceinture, avec l'objectif d'arriver à la fin du mois. Car si l'énergie est au cœur des inquiétudes, les prix des produits alimentaires aussi ont augmenté. Il faut donc aller au-delà de la seule facture énergétique. Le pouvoir d'achat doit être sauvegardé. Pour cela, il faut des augmentations salariales significatives, et ce **sans toucher à l'indexation automatique**. Notons que le système « à la belge », s'il est contesté chez nous par le monde patronal, donne des idées au-delà des frontières.

Mi-septembre, Thierry Bodson participait à un débat sur la question des salaires, dans le cadre du festival Manifiesta. Il rencontrait à cette occasion plusieurs délégués et représentants syndicaux internationaux, dont Petra Bolster-Damen, secrétaire internationale du plus grand syndicat des Pays-Bas, la FNV. Autour de la table, on a largement discuté d'indexation automatique et de la nécessité de salaires plus élevés.

LE PLUS GRAND SYNDICAT DES PAYS-BAS REVDIQUE UNE INDEXATION « À LA BELGE »

Voici quelques jours en effet, la FNV revendiquait que les salaires néerlandais augmentent automatiquement en fonction de l'inflation, « à l'instar de ce qui existe en

Belgique ». La FNV a mis cette revendication sur la table lundi 19 septembre, sous la forme d'une compensation automatique des prix qui figurerait dans toutes les conventions collectives de travail. « Un système d'augmentation automatique des salaires avec l'inflation était en vigueur aux Pays-Bas jusque dans les années 80 », rappelle un porte-parole du syndicat. « Maintenant, elle n'existe plus que dans les ports et dans certaines conventions collectives — une sur 10 — et entreprises ». La FNV ne s'attend pas à ce que la mesure nuise à la compétitivité des entreprises néerlandaises « dont les bénéfices sont élevés ».

L'ÉNERGIE NE DOIT PAS SERVIR DE PRÉTEXTE

À côté d'une indexation automatique des salaires, le plus important syndicat néerlandais réclame également des hausses de salaires, qui pourraient atteindre 12 %. « Ce qui permettrait seulement de rétablir le pouvoir d'achat et non de l'améliorer », souligne-t-on.

Pour le président de la FGTB, l'important aujourd'hui est que cette question de la revalorisation salariale ne soit pas sacrifiée par le patronat sur l'autel de la crise énergétique. « Il faut continuer à œuvrer pour de meilleurs salaires, pour inverser le rapport capital-travail, déséquilibré depuis des années. On voit que les employeurs profitent de la crise de l'énergie pour refuser d'enclencher les négociations en vue d'améliorer les conditions salariales. Les patrons refuseront de débattre de l'enveloppe bien-être, qui sert à augmenter les allocations sociales. L'énergie est un prétexte supplémentaire pour ne pas en parler. »

Pourtant, faut-il le rappeler ? « Juste après la crise sanitaire, les entreprises ont engendré des bénéfices immenses. Beaucoup d'entre elles ont des réserves pour tenir le coup. Il faut arrêter de mettre en concurrence les pays — et les travailleurs — sur la base des salaires. Le vrai problème, c'est la distribution des dividendes, qui représentent 1/3 des bénéfices engrangés aujourd'hui. »

UNE POLITIQUE STRUCTURELLE

L'hiver est à nos portes, tout comme ses factures impayables. Plutôt que des demi-mesures, c'est une véritable politique structurelle qui doit être mise sur pied. La justice fiscale en est la clé. ◀

Répondre à l'urgence... et préparer l'avenir

L'explosion des prix de l'énergie est LA préoccupation du moment. Dans les assemblées syndicales, les entreprises, les médias, les services publics, les maisons médicales, les files de magasins ou des CPAS... On ne parle QUE de ça. Quel sera le montant de ma prochaine facture ? À quoi s'attendre lors de la régularisation ? Faudra-t-il choisir entre se chauffer ou se nourrir ? Ces questions, nous sommes des millions à nous les poser. Pendant ce temps, quelques multinationales de l'énergie ont amassé des milliards de surprofits sur le dos de la population. Cette situation ne peut plus durer... Plus que jamais, nous devons reprendre la main sur le secteur de l'énergie !

RENFORCER LES MESURES DE SOUTIEN

Des mesures d'urgence ont été annoncées aux niveaux fédéral et wallon, mais elles seront clairement insuffisantes pour affronter la crise... et l'hiver. Une large majorité de travailleuses, de travailleurs et d'allocataires sociaux ne pourront tout simplement pas payer leurs factures. Ces mesures d'urgence doivent donc être renforcées.

La FGTB wallonne défend notamment le blocage des prix, un élargissement du tarif social, un moratoire sur les compteurs à budget ou encore l'interdiction immédiate des coupures d'énergie jusqu'au mois de juin 2023 minimum (et non seulement jusque décembre 2022 comme annoncé). Il est également nécessaire de travailler sur la régulation des loyers, voire de geler ceux des passoires énergétiques. Des mesures de soutien doivent aussi être mises sur pied pour les services publics et le non marchand, qui voient leurs frais exploser, afin de garantir à la fois l'emploi dans ces secteurs et la qualité des services rendus à la population.

Enfin, la crise actuelle étant sans doute appelée à durer, il est indispensable d'anticiper et de développer des solutions durables : plan public d'isolation des passoires thermiques (qui représentent encore plus de 40 % du bâti wallon), développement des communautés d'énergie, suppression des freins au déploiement de l'éolien...

MIEUX CIBLER LES AIDES AUX ENTREPRISES

S'il est nécessaire de soutenir les entreprises qui en ont besoin, toutes ne doivent pas être mises sur le même pied. Ce soutien doit être sélectif, tenir compte des bénéfices du passé et soumettre l'aide à des conditions strictes en matière d'emploi, de conditions de travail, d'amélioration de l'efficacité énergétique... La FGTB wallonne rappelle également ses revendications sur les accords de branche : implication des organisations syndicales, ciblage des aides, transparence, conditionnalité en termes d'emploi et de formation.

Un recours au chômage temporaire ou au droit passerelle pour force majeure doit être possible, en limitant l'impact négatif pour les

travailleurs et travailleuses, en prévoyant les assimilations ainsi que l'impact fiscal de la mesure.

TAXER LES PROFITEURS DE CRISE

Il est également nécessaire de s'attaquer aux surprofits faramineux engrangés par quelques entreprises énergétiques. Mais pas question de ne parler que d'une « contribution exceptionnelle de crise », stratagème libéral visant à faire baisser la pression au niveau de l'opinion publique sans mettre en péril le système de taxation avantageux des multinationales en période « normale ». Nous demandons la mise en place immédiate, au niveau belge, d'une taxe sur les profits exceptionnels du secteur de l'énergie pour les redistribuer vers la population et des projets de transition écologique.

Outre la taxation de ces surprofits, on pourrait également mettre en place des mesures de blocage des prix du gaz au niveau européen ou de plafonnement de ceux-ci au niveau belge. Quant au prix de l'électricité, il doit être repris en main par l'État et fixé en fonction du coût de production moyen. C'est ce qu'a fait la France, profitant d'une dérogation de l'Union européenne, pays où 70 % des consommatrices et consommateurs résidentiels bénéficient d'un tarif beaucoup moins élevé que chez nous.

RETOUR AU PUBLIC !

Au même titre que l'éducation, la santé, les transports... l'énergie est un secteur stratégique qui aurait dû rester aux mains du public, et non être livré au privé, à ses logiques de profit et de spéculation. Une fois de plus, la libéralisation a été un échec total. Ce secteur doit être géré démocratiquement, par la collectivité, en fonction de l'intérêt général, garantir des prix stables et accessibles, et prendre en compte les défis climatiques et environnementaux qui s'imposent à nous et aux générations futures. Il est donc indispensable d'enclencher, dès aujourd'hui, le processus de retour du secteur énergétique dans le giron – et sous contrôle – public.

Sinon, c'est vers un avenir des plus sombres, fait d'incertitudes et de crises en cascades que nous fonçons tête baissée. ◀

Une contribution de la FGTB Wallonne



**Payer des prix fous
pour l'énergie et les
denrées alimentaires,
ça ne peut plus durer.**

**La Centrale Générale - FGTB
met tout en œuvre
pour que cela cesse.
MAINTENANT !**

**Werner Van Heetvelde, Président
Geoffrey Goblet, Secrétaire général**



INDUSTRIE DES CARRIÈRES

Victoire des travailleurs de Sagrex

Améliorer l'intervention patronale dans les frais de déplacement vers le lieu de travail. La demande des travailleurs de Sagrex (industrie des carrières) était bien légitime en cette période de crise énergétique. Pas pour les employeurs de la multinationale qui ont balayé cette demande d'un revers de la main. Mal leur en a pris. Les travailleurs se sont rassemblés pour faire front et les faire plier après 6 jours de grève.

L'accord obtenu par les camarades de Carmeuse et Lhoist (deux autres groupes carriers belges) afin de revaloriser l'indemnité en matière de frais de déplacement avait inspiré les travailleurs de Sagrex. Ces derniers ont à leur tour appelé leur direction à agir afin de leur donner une bouffée d'oxygène à l'heure où les prix des carburants flambent. Mais la direction s'est montrée inflexible et a respecté son habituelle politique antisociale.

« Sagrex a une politique antisociale et avec une vision très capitaliste. Et ils ne s'en cachent même pas » explique Frédéric Lucchetta, permanent à la FGTB Namur-Luxembourg. « Après avoir essayé un refus de leur part en juin, nous avons déposé un préavis de grève. Le 25 août, la négociation a tourné en eau de boudin et les travailleurs sont partis en grève le 29 août. »

PRÊTS POUR UNE GRÈVE AU FINISH

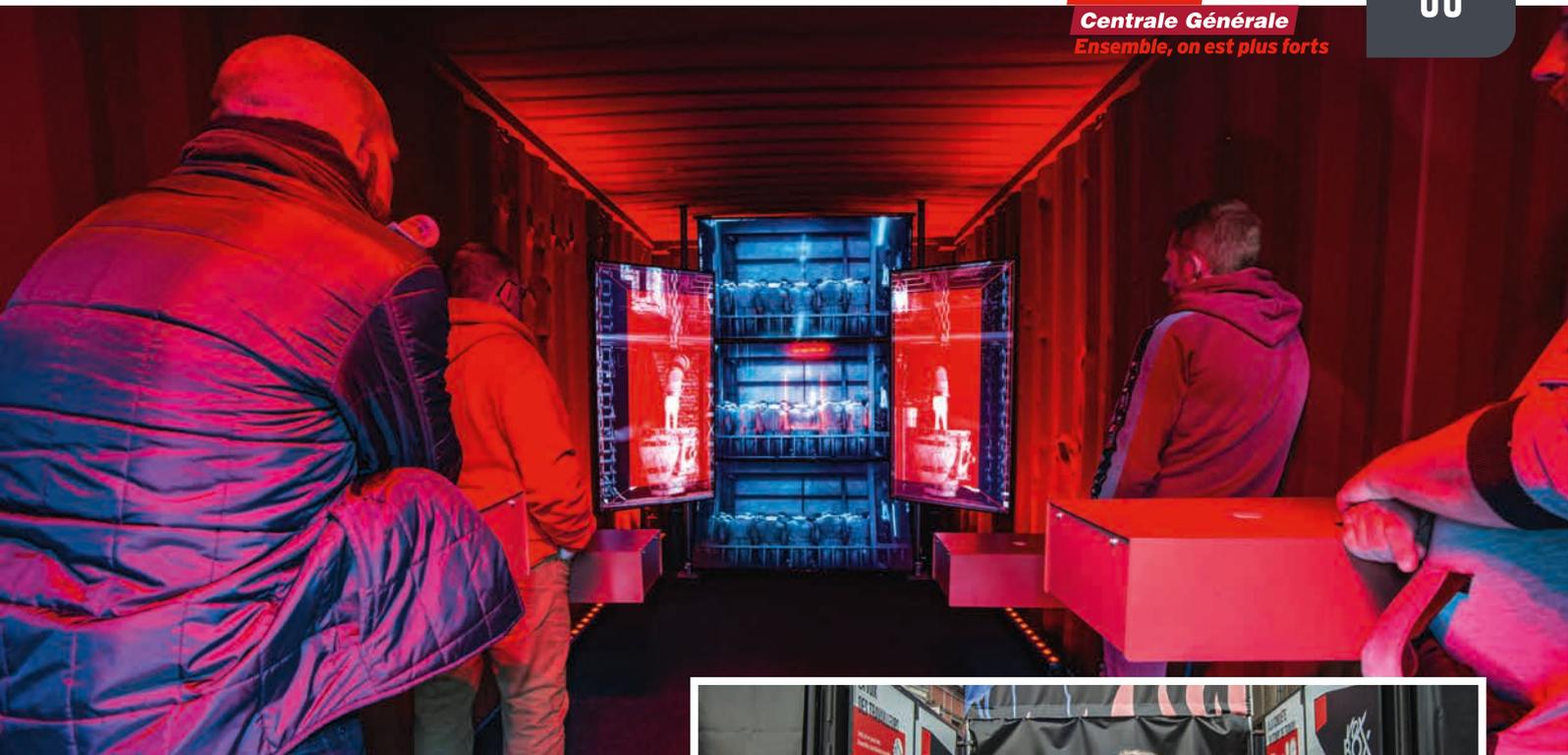
Beez, Aisemont, Engis, Moha, Lustin et Marche-les-Dames.... En tout, 140 travailleurs de différentes carrières wallonnes de l'entreprise Sagrex ont arrêté le travail et stoppé la production. Après un bureau de conciliation à la demande de l'employeur qui a accouché d'un PV de carence, et ne voyant rien venir de la part de la direction au bout de 4 jours, les travailleurs ont souhaité formuler une contre-proposition. Mais les employeurs ont une nouvelle fois refusé, exprimant tout leur mépris envers les travailleurs.

« Pour eux, les travailleurs pouvaient rester trois mois à la barrière et poursuivre la grève, ils n'auraient rien eu. Ils ont également précisé ne plus vouloir parler aux responsables syndicaux dorénavant et ont ciblé la FGTB. C'était clairement un jeu de dupes. Ils voulaient faire craquer les travailleurs, les démobiliser. Mais ça n'a fait que renforcer leur volonté d'aller jusqu'au bout afin d'obtenir cette amélioration légitime. De plus, si nous cédions, nous aurions envoyé un message de faiblesse à la direction. On ne peut pas se le permettre à l'heure actuelle. La ténacité et l'esprit de solidarité des délégués et des travailleurs grévistes ont porté leurs fruits. »

UN ACCORD SOLIDAIRE ET INSPIRANT

Alors que les travailleurs entamaient leur deuxième semaine de grève, les patrons, acculés par un carnet de commandes qu'ils ne pouvaient plus honorer, les ont rappelés à la table des négociations le lundi midi. Après 7 heures de discussions, un accord a pu être conclu sur une revalorisation de l'indemnité de déplacement pour les travailleurs des carrières du groupe, y compris des autres sites.

Cet accord arraché au groupe carrier Sagrex prouve une fois de plus l'importance du dialogue social pour tous les acteurs, aussi bien direction que travailleurs. Mais surtout l'importance pour les travailleurs de construire un rapport de force. Seul, nous sommes démunis, mais ensemble, nous pouvons déplacer des montagnes et faire céder les employeurs.



VOX BOX

L'expo qui va vous parler

En cette période trouble, il est des anniversaires qui ne peuvent pas être oubliés. C'est notamment le cas du centenaire de la loi instaurant la journée de travail de 8 heures et de celui de la loi octroyant la liberté d'association et de manifestation. La Centrale Générale - FGTB souhaitait mettre en lumière ces deux événements majeurs dans l'histoire du mouvement syndical. L'idée d'une exposition itinérante à travers la Belgique a germé dans nos esprits.



Scannez le code QR pour en savoir plus et connaître les prochaines dates de l'expo ou rendez-vous sur www.accg.be ou [f Vox.Box.2022](https://www.facebook.com/Vox.Box.2022).

Pour être exact, ce double centenaire aurait dû être célébré en 2021 mais le covid a chamboulé les agendas. Ce sont donc les 101 ans de ces conquêtes sociales fondamentales que nous mettrons en lumière ces trois prochains mois via l'exposition itinérante intitulée Vox Box.

Gratuite, immersive et accessible à tous les publics, l'expo nous plonge dans nos conquêtes du passé qui ont permis d'améliorer considérablement la vie des travailleuses et travailleurs. Elle vise à rappeler toute l'importance de les défendre encore aujourd'hui. Car oui... ces acquis sont plus que jamais sous pression. Et nombreux sont ceux qui ne s'en rendent pas compte.

Mais Vox Box se montre également optimiste. L'expo permet de prendre conscience que grâce au combat syndical, de nouvelles conquêtes sont encore possibles et nécessaires.

EN METTRE PLEIN LA VUE

Cette expo est atypique et interpelle à plus d'un titre. Quoi qu'il en soit, elle ne vous laissera pas de marbre. Une fois installé dans les conteneurs, vous serez déboussolé par les animations visuelles orchestrées par le studio belge Dirty Monitor. Vous aurez également l'occasion d'entendre des témoignages poignants de travailleurs via une douche sonore et pourrez découvrir les fresques réalisées par 4 street artistes qui nous donnent leur interprétation des enjeux actuels.

Après son inauguration à Namur, l'expo a fait escale à Liège. Vous pourrez prochainement la visiter à Charleroi, Leuven, Anvers, Ninove, Roulers, Bruxelles et Hasselt. ◀



Notre plan d'urgence face à la crise des prix !

UNE CRISE ? PAS POUR TOUT LE MONDE !

Cette rentrée sociale est évidemment marquée par l'explosion des factures énergétiques. Que ce soit pour se chauffer, s'éclairer ou se déplacer, les prix explosent ! Les témoignages affluent et les factures d'acomptes énergétiques à plus de 800 €/mois ou de « pleins d'essence » à plus de 100 € ne sont plus des exceptions.

Les raisons sont simples : un marché complètement dérégulé, qui fait remonter l'argent de la classe travailleuse vers les caisses des multinationales de l'énergie. C'est du VOL, il n'y a pas d'autres mots ! Un vol prémédité que nous avons dénoncé dès les premières velléités de libéralisation du marché en 1996 et 2003. Cette libéralisation devait faire baisser les prix et garantir un approvisionnement d'énergie suffisant pour tous les ménages. Fameuse réussite !

En plus de mettre à terre le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs, cette situation met en danger tout le tissu économique industriel et des petites, moyennes et grandes entreprises incapables de faire face à leurs charges énergétiques. Il existe donc bien des vautours au nom d'Engie-Electrabel, Total Energie, BP... qui n'hésitent pas à mettre en balance le retour légitime de notre productivité contre leurs plantureux bénéfices totalement déséquilibrés, et donc illégitimes !

STOP AUX DEMI-MESURES

Dès les premières heures de cette montée des prix, la FGTB avait exigé et obtenu que la TVA sur l'énergie soit ramenée à 6 %, qu'un tarif social élargi soit mis en place et que la population puisse être soutenue tout au long de cette difficile période. Mais toutes ces mesures sont insuffisantes face à l'accélération de la crise. Ce que nous entendons du Gouvernement reste largement insuffisant ! Nous exigeons des mesures à la hauteur de la crise. Un plan d'urgence doit être adopté :

1. Le blocage des prix pour tout le monde à un prix abordable (avant crise)

Nous ne voulons pas de mesures qui créent la division. Tout le monde a le droit de se chauffer, s'éclairer, et se déplacer à un prix juste.

2. La nationalisation du secteur de l'énergie

Un secteur aussi stratégique ne peut être laissé dans les mains d'une poignée de spéculateurs. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour la classe travailleuse, pour la transition énergétique et pour l'industrie. Ce bien essentiel doit être sorti des griffes du marché et du cadre de la sacro-sainte compétitivité.

3. La restitution des profits illégitimes

Les multinationales sont en train de gonfler leurs bénéfices grâce à des profits illégitimes. Les milliards encaissés par les leaders du secteur sont plus qu'indécents, depuis longtemps. Rien que pour Engie-Electrabel, on évoque 7,5 milliards de « surprofits ». Pour tout le secteur, ce sont plusieurs dizaines de milliards qui sont ponctionnés dans nos poches. Il est temps de les rendre !

4. Pas d'arrêté royal qui bloque les augmentations de salaires. Renforcement de l'index !

L'indexation des salaires ne suffit pas à maintenir les revenus au niveau du coût de la vie. L'inflation des prix ne se limite pas au secteur de l'énergie. Il est temps que nous disposions de la liberté de négocier librement nos salaires via une marge indicative. En outre, les milliards que le Tax-Shift a fait glisser des salaires vers les dividendes doivent être récupérés !

Dans les prochaines semaines, nous défendrons ce plan d'urgence en 4 points partout où nous irons ! Prioritairement dans la rue mais aussi devant les entreprises. Car pendant que l'énergie flambe, la FEB pointe nos salaires comme étant LE PROBLÈME ! Il est temps de changer de cap et de ton !

Les pensionnés métallos Liège-Luxembourg toujours à la pointe du combat

Dans le cadre du focus pension que vous lirez en pages 6 à 9, il nous est paru opportun de mettre en avant le rôle actif que joue depuis des années déjà la Commission des pensionnés et prépensionnés des Métallos Liège-Luxembourg.

Sous l'égide d'un bureau composé de quatre membres : Manolo Rodriguez (président), Nicolas Tsitsigos (vice-président), Joseph Tita (secrétaire) et Francis Raskin (vice-secrétaire), les membres de la Commission (anciens délégués Métal) se réunissent mensuellement. Ils discutent de sujets d'actualité, partagent des expériences, réfléchissent sur des thèmes spécifiques aux pensions, échangent sur l'actualité politique de la centrale des Métallos liégeois et de la FGTB.

LA VOIX DES PENSIONNÉS

Très actifs, les membres sont également présents lors des différentes manifestations afin de faire entendre la voix des pensionnés/prépensionnés.

Au travers de différents mandats, le président se fait le relais des revendications, avis et/ou propositions aux instances de la FGTB Métal Liège-Luxembourg, de la MWB, de l'interprofessionnelle Wallonne, etc. Mais aussi au niveau des structures de l'État comme l'Office national des pensions ou encore au niveau politique dont notamment à la ministre en charge des pensions.

En outre, les trois Commissions de la MWB (Hainaut-Namur, Bruxelles et Liège-Luxembourg) se réunissent plusieurs fois par an afin d'échanger, de partager et ainsi de porter ensemble des revendications. Ils publient également un journal d'information et de réflexion (Antirouille).

DES PENSIONNÉS EN SOUFFRANCE

« Si la revalorisation de la pension minimum est un combat important à mener, on se rend compte que les pensions n'augmentent plus suffisamment face à l'évolution du coût de la vie », explique Joseph Tita. « Il faudrait que l'enveloppe bien-être soit adaptée automatiquement et non liée aux négociations interprofessionnelles servant alors d'arme de chantage du patronat face aux syndicats. »



”

Quand on est pensionné,
on se rend véritablement compte
de l'importance de mener le combat
pour la défense d'un système
de pension juste et digne
pour toutes et tous !

Joseph Tita

La Commission souhaite ainsi l'application de la loi Namèche (1973). Celle-ci visait à instaurer un mécanisme destiné à améliorer le régime de pension des travailleurs salariés afin d'éviter toute dégradation des pensions face aux revenus moyens des travailleurs (en 1974 cela représentait + 4 %). « Cela permettrait aux pensionnés de mieux pouvoir faire face à l'inflation. Notamment pour ceux et celles qui sont locataires et qui vivent aujourd'hui des situations de plus en plus tendues. Ils n'arrivent plus à faire face à leurs dépenses quotidiennes. »

RETOUR À 65 ANS

La Commission réclame en outre un retour en arrière en ce qui concerne l'âge de la pension afin de revenir à 65 ans, de permettre des prépensions dès 60 ans voire plus tôt dans les métiers lourds et une pension minimum à 1.600 € nets.

Le dynamisme de la Commission des pensionnés du Métal Liège-Luxembourg n'est donc plus à démontrer. Et comme le dit si bien Joseph, « quand on est pensionné, on se rend véritablement compte de l'importance de mener le combat pour la défense d'un système de pension juste et digne pour toutes et tous ! » ◀



On perdrait courage pour moins que ça. Et pourtant...

Il y a eu d'abord le coronavirus. À peine était-elle terminée, à peine les fêtes avaient commencé, que cette crise passait la main à la crise énergétique. Citoyens et entreprises — et en premier lieu l'industrie manufacturière — étaient confrontés à des factures énergétiques prohibitives. L'industrie européenne du métal mettait en garde : si on n'intervenait pas rapidement, les secteurs à haute intensité énergétique allaient subir une perte d'emploi permanente. Le tissu industriel, en Europe, était plus ou moins en jeu. Tout cela alors que dans les entreprises énergétiques, on ne comptait plus les « super bénéficiaires ».

ON PERDRAIT COURAGE POUR MOINS QUE ÇA. ET POURTANT...

Comme pendant la crise du coronavirus, nous défendons en premier lieu le pouvoir d'achat. En Belgique, nous avons, grâce à notre combat, une arme puissante et unique : notre indexation automatique. En bonne comme en mauvaise conjoncture, les organisations patronales tentent de supprimer l'indexation automatique avec l'aide de politiciens amis. Ils n'y sont pas parvenus, et nous veillerons à ce qu'ils n'y parviennent pas à l'avenir.

Notre index sauvegarde une grande partie de notre pouvoir d'achat. Il est important pour notre économie et notre consommation. Mais ce n'est pas assez ; il faut prendre des mesures supplémentaires. Les besoins en énergie sont énormes, et la pauvreté énergétique menace de nombreux ménages. L'élargissement du tarif social, l'abaissement de la TVA sur le gaz et l'électricité à 6 %... sont des mesures positives qui pourtant ne suffisent pas pour payer les factures. Encore moins pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier des mesures de protection. C'est pourquoi l'abaissement de la facture énergétique doit rester la priorité des priorités de tous les gouvernements.

LE DÉCOURAGEMENT NE NOUS AVANCERA À RIEN. MOBILISONS-NOUS !

Nous nous sommes rassemblés le 21 septembre à Bruxelles pour crier haut et fort notre message. Nous continuerons ; il faut rapidement des solutions. Pour réaliser cet objectif, le front commun syndical appelle à une grève nationale le 9 novembre.

MAIS NOUS DEVONS REGARDER PLUS LOIN...

Nous constatons à quel point l'énergie est le moteur de notre économie et quelles sont les conséquences de notre dépendance à d'autres régions pour notre approvisionnement énergétique.

Personne n'a à gagner en s'accusant mutuellement ou en se lamentant que « tout est foutu ». Ou encore en imitant un certain bourgmestre qui ne cesse de se victimiser.

La question est de savoir si nous pouvons nous permettre le luxe d'avoir une industrie manufacturière qui part vers d'autres pays ou d'autres continents... Parce que l'énergie y coûte moins cher ou y est garantie. Tout est lié... Si on ne produit plus rien, on ne transportera plus rien.

C'est pourquoi nous devons investir maintenant dans des énergies renouvelables - l'énergie solaire et l'énergie éolienne - tout comme dans des infrastructures et une industrie manufacturière neutre pour le climat.

LA PROCHAINE CRISE SERA UNE CRISE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Déjà pour la seule transition climatique — véhicules électriques, éoliennes, panneaux solaires et bornes de chargement — on aura besoin de quantités inimaginables de métaux et d'autres matières premières. Métaux pour lesquels l'Europe dépend à nouveau, dans une très large mesure, de l'étranger. L'économie circulaire joue ici un rôle très important. Nous devons accélérer la tendance. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions garder sous contrôle notre vulnérabilité dans le domaine des matières premières.

Nous sommes convaincus que cette transition offre de nombreuses possibilités pour rendre notre économie plus forte, plus résiliente, plus durable, plus circulaire et plus indépendante.

Ne perdons pas courage. Nous sommes prêts à engager le combat pour le pouvoir d'achat, maintenant ! Nous sommes prêts à lutter pour un meilleur avenir.



BOREALIS

La lutte contre le dumping social doit être une priorité

LE SCANDALE BOREALIS

Fin juillet, on apprenait que l'entreprise chimique Borealis se rendait coupable de dumping social et de traite des êtres humains. 174 victimes ont été identifiées. Ces hommes sont venus des Philippines, du Bangladesh et de Turquie. Pourquoi ? Pour travailler comme soudeurs ou tuyauteurs, sur un chantier où Borealis construit une nouvelle usine de production de plastique.

Dans quelles conditions ? Ces travailleurs devaient travailler six jours sur sept, pour un salaire d'à peine 650 € par mois. Ils étaient logés dans de mauvaises conditions. La plupart étaient illégalement dans le pays, leur permis de travail ayant expiré.

C'est la toute première fois que ces pratiques sont dénoncées à une telle échelle en Europe de l'Ouest.

LE DONNEUR D'ORDRE EST LUI AUSSI RESPONSABLE

L'entreprise Borealis a fait savoir être "étonnée et choquée" par les faits découverts sur son chantier. Elle en place la responsabilité complète chez les sous-traitants – IREM-Ponticelli et Anki Technology – à savoir les employeurs officiels des victimes. Pourtant Borealis était déjà au courant au mois de mai – c'est-à-dire plus d'un mois avant l'éclatement du scandale – des mauvaises conditions de travail sur le chantier (parce que des abus avaient été constatés lors de l'occupation de travailleurs ukrainiens).

Frank Moreels, président de l'UBT estime que la réaction de Borealis est beaucoup trop facile : « Borealis est responsable de ce qui se passe sur son chantier. Je dirais même que des multinationales comme Borealis contribuent pour une large part à de tels abus, car il faut toujours produire au moindre coût. Cette course vers le bas est depuis longtemps dénoncée par les syndicats. Pourtant, on ne prend pas assez de mesures pour rendre effectivement responsables les donneurs d'ordre. »

”

Depuis des années,
les syndicats prêchent
dans le désert et plaident
pour plus d'inspecteurs.

Frank Moreels

FRAUDE DÉCOUVERTE CHEZ LA FIRME DE TRANSPORT ACT

Le scandale de Borealis n'est pas le seul exemple récent. Récemment, nous avons appris que Jo Brouns – ministre flamand du Travail – a retiré 161 permis de travail au sein de la firme de transport ACT, active dans le Port d'Anvers.

On y a constaté de lourdes infractions : occupation illégale, salaires trop bas et non-respect des règles en matière de sécurité sociale.

Cela démontre que la lutte contre la fraude et le dumping social est loin d'être terminée. L'UBT tape depuis longtemps sur ce clou. Pour utiliser les paroles de Frank Moreels : « Depuis des années, les syndicats prêchent dans le désert et plaident pour plus d'inspecteurs. Le service d'inspection spécialisée dans le secteur du transport occupe actuellement huit personnes au total pour la Flandre. Deux fois rien quand on voit le nombre de poids lourds qui utilisent nos routes ! »

Entretiens, le monde politique s'est (enfin) réveillé. Le ministre flamand du Travail a annoncé le 13 septembre dernier une série de mesures. Ainsi, il veut que les donneurs d'ordre échappent moins facilement à leurs responsabilités et il a aussi augmenté le montant des amendes. Il va aussi engager du personnel supplémentaire pour l'inspection sociale flamande afin d'augmenter sensiblement le nombre de contrôles. ◀

Les libertés syndicales attaquées frontalement par la Brasserie Delsart

Aujourd'hui plus que jamais, les libertés syndicales sont en danger. Elles font l'objet d'attaques de toutes parts. Les tribunaux ont déjà condamné pénalement plusieurs camarades ayant participé à des actions syndicales, la condamnation allant jusqu'à de la prison avec sursis. Citons ici les « 17 de Cheratte » ou encore Laurent et Billy de la CGSP. Parallèlement, les politiciens, principalement de droite, tentent d'affaiblir les syndicats en leur imposant une personnalité juridique.



Dans ce contexte, les employeurs se sentent en position de force et mettent tout en œuvre pour faire taire les syndicats. La FGTB Horval Namur-Luxembourg est confrontée actuellement à un exemple caricatural de ce type de comportements. Il se déroule à la Brasserie Delsart, établie dans le zoning de Fernelmont, dans la province de Namur.

LES FAITS

Delsart attaque les libertés syndicales à deux niveaux. Avant de les expliciter, il faut préciser que la délégation de la FGTB Horval a proposé à plusieurs reprises de dialoguer avec les dirigeants. À chaque fois, elle a dû essayer un refus catégorique.

1. Refus non fondé d'installer une délégation syndicale

Depuis les dernières élections sociales de 2020, un CPPT a été installé à la Brasserie Delsart. Les deux mandats ont été attribués à la CSC. Depuis deux ans, cette dernière a toutes les peines du monde à effectuer son travail syndical au sein du CPPT. Delsart met tout en œuvre pour que la concertation sociale ne fonctionne pas.

Début 2022, l'un de nos affiliés de la FGTB Horval nous a fait savoir qu'il souhaitait s'impliquer dans la vie syndicale de l'entreprise. Nous avons alors convenu avec la CSC de mettre en place une délégation syndicale. Les conditions légales étant rencontrées, une demande d'installation d'une délégation syndicale a été déposée en front commun avec la CSC le 24 février 2022. Nous avons ensuite désigné notre délégué syndical le 24 mars.

Quelques jours plus tard, Delsart a décliné notre demande d'installation d'une délégation syndicale. Selon la direction, cela mettrait de la pression sur les travailleurs. Ces derniers auraient le choix d'accepter ou non une délégation syndicale. C'est faux. Lorsque les conditions en termes de nombre de travailleurs

syndiqués dans l'entreprise sont remplies, l'employeur est obligé d'accepter, que ça lui plaise ou non.

Suite à ces propos, Horval a saisi la commission paritaire du litige. Une réunion de conciliation devait se tenir le 23 mai dernier. Elle a été annulée au dernier moment. Une nouvelle réunion s'est tenue le 7 septembre.

2. Licenciement du délégué syndical

Delsart est allé encore plus loin : le délégué syndical a été licencié le 4 juillet. Et ce, sans le moindre respect de la procédure de protection contre le licenciement des délégués syndicaux. Et sans aucune consultation préalable de la FGTB Horval.

Il a fallu attendre un courrier du 25 juillet pour connaître la raison de son licenciement. Tous les faits reprochés sont fermement contestés. Notre délégué n'avait jamais fait l'objet de la moindre remarque et n'avait jamais reçu d'avertissement.

ACTION DU 29 JUILLET 2022

Suite au licenciement de notre délégué, nous ne pouvions pas rester les bras croisés. Le 29 juillet nous avons mis sur pied une action surprise de blocage des fournisseurs ainsi que des camions de livraison de la brasserie. Cette action fut une réussite et nous remercions encore les camarades qui sont venus renforcer nos rangs.

Ce soutien était particulièrement nécessaire au vu du comportement du patron et de ses « sbires » qui n'ont pas hésité à user de la force et de la menace pour tenter de forcer les barrages. Pour ce qui est du patron, il a refusé toute discussion, clamant haut et fort que notre délégué était un « imbécile » et qu'il ne voulait pas de délégation syndicale parce qu'il est là pour travailler.



L'action a été reprise par les médias, ce qui a contraint la Brasserie Delsart à réagir par un communiqué diffusé sur Facebook. Celui-ci est mensonger à bien des égards et montre clairement son mépris pour les syndicats. Il qualifie notamment nos pratiques de bananières. Dans les différents commentaires, il a également été fait état de la condamnation pénale des 17 de Cheratte pour tenter de discréditer notre action. Enfin, la Brasserie Delsart s'est victimisée en créant le hashtag « #jesuisbrasserieDelsart » sur les réseaux sociaux.

CONCILIATION

Le 7 septembre a eu lieu une conciliation qui a duré pas moins de... 6h30. Le bureau de conciliation a rappelé à Delsart qu'il faut respecter les CCT sectorielles et qu'il est obligatoire d'instituer une délégation syndicale si les conditions sont remplies. Une prochaine date de réunion a été fixée. Elle aura lieu le 18 octobre, cette fois-ci dans les locaux de l'entreprise, en présence du Président de la commission paritaire. Affaire à suivre donc... ◀

Hassan et Benjamin

La rentrée syndicale est marquée par l'arrivée de Hassan El Khayder qui rejoint Benjamin comme formateur au Centre Wallon de Formation (CWF). Hassan n'est pas nouveau chez Horval puisqu'il a été délégué chez Vache Bleue, dans la section de Charleroi Centre Mons Brabant wallon (CCMWB), pendant 12 ans.

Avec cette arrivée, le CWF poursuit son objectif de fournir une formation qui répond aux besoins des délégués sur le terrain. On lui souhaite la bienvenue !



Il est temps de s'activer !

En juin, nous l'annoncions déjà : l'été allait être chaud et la rentrée sociale, brûlante. Nous ne nous étions pas trompés. Des vacances caniculaires, des catastrophes naturelles, des prix qui ne cessent de flamber à tous les niveaux, un pouvoir d'achat qui fond, des citoyens qui vivent dans l'angoisse et l'incertitude. La rentrée politique a amené son lot de déclarations fracassantes et ultra-libérales. Mais où sont-elles, les vraies solutions qu'attend la population ? Messieurs-dames les politiques, il est temps de s'activer !

ACTIVER, ACTIVER, ACTIVER LES « PROFITEURS »

Tous les jours, c'est la même chanson. Dans la presse, les patrons ainsi qu'une bonne partie du Gouvernement ressassent leur plaidoyer. Il faut activer, activer, activer les « non actifs » : chômeurs, malades... À coups d'exemples grossiers ou de chiffres déformés, ils sont taxés de profiteurs. Comme si être malade ou privé d'emploi était un choix. Rarement politiques et patrons se posent la question de savoir pourquoi les gens sont malades ou pourquoi les travailleurs sont privés d'emploi.

Il y a quelques mois déjà, le premier job deal sortait et faisait la part belle à de nouvelles dérégulations. Aujourd'hui, certains font leur rentrée politique autour d'une réforme fiscale qui se ferait sur le dos des chômeurs, en limitant les allocations de chômage dans le temps (2 ans maximum). Georges-Louis Bouchez, en bon libéral, dénonce à coups de clichés un « salaire de chômage de 1.400 € » et le coût injustifié des allocations de chômage : 8 à 10 milliards qui pourraient être réattribués en tout ou partie à une réforme fiscale pour alléger la fiscalité sur le travail. En somme : opposer les travailleurs et les travailleurs privés d'emploi.

Il y a quelques semaines, ces mêmes populistes (pourtant dans les rangs de la majorité gouvernementale) sabordaient les discussions sur les pensions en laissant à penser qu'un chômeur de très longue durée pouvait construire des droits en pension identiques à ceux d'un travailleur actif. Faux, bien évidemment ! Pire, ils ont été jusqu'à affirmer que bon nombre faisaient carrière au chômage. Vérification faite auprès de l'ONEm, seules un peu plus de 2.000 personnes en Belgique ont 20 ans de chômage... À l'échelle de la Belgique, il s'agit donc d'une infime minorité. Des affirmations chocs erronées donc, mais qui, au passage, jettent le discrédit sur tous les travailleurs privés d'emploi.

Quand on gratte un peu les propositions libérales, on constate que la réforme fiscale qu'ils prônent profiterait à tous, en ce compris aux plus gros revenus. Une vraie proposition de droite, en somme : avec une réforme qui profitera aux mieux nantis, n'apportera rien de plus aux bas revenus et qui précarisera plus encore les chômeurs. En attendant, aucun emploi n'aura été créé...



Pourtant, les employeurs ont reçu des milliards récurrents depuis des années pour créer de l'emploi. Où est-il ? Ils ont obtenu flexibilité, heures supplémentaires gratuites, réductions fiscales et ONSS, nouveaux sous-statuts, nouvelles rémunérations nettes... En retour, rien. Ils n'ont pas rempli leur part du contrat.

LES MAÎTRES-MOTS : FLEXIBILISER ET SANCTIONNER

Dans le même temps, on entend que le Gouvernement a dans ses caisses un nouvel élargissement du travail étudiant et/ou de montages précaires comme les flexi-jobs. Des jobs bas de gamme qui précarisent plus encore le marché du travail. Prenons un exemple : une entreprise du commerce nous dit ne pas pouvoir trouver des personnes motivées à venir travailler. C'est pourtant un emploi pour lequel une formation est aisée au départ de l'entreprise et peu coûteuse. Pour un engagement 18h/semaine, la cible recherchée est donc un travailleur avec une voiture (qui peut travailler dans un rayon de 50 km et avec des horaires variables qui ne lui permettront pas d'avoir un autre job complémentaire). Si cette personne refuse l'emploi, on entendra bien un politique « bleu » nous dire : « ils sont trop bien au chômage ». Non, on n'est pas bien au chômage, mais on doit pouvoir vivre de son travail. Pourquoi multiplier le travail étudiant et les jobs d'appoint de type flexi-job quand on pourrait développer du vrai emploi qui permette à tous de pouvoir construire une vie ? Avant de créer à nouveau des emplois à temps partiel, pourquoi ne pas commencer par favoriser les temps partiels en leur octroyant des heures complémentaires (au passage, cela leur permettrait de vivre et non plus de survivre ou encore de construire des droits en pension corrects).

Autre cible privilégiée : les malades. Le travail use, l'espérance de vie en bonne santé diminue. Depuis 10 ans, le nombre de RCC ne cesse de diminuer. Pourquoi ? Les conditions de carrière pour y accéder sont tellement dures que de moins en moins de gens peuvent y recourir. Pendant ce temps, les employeurs demandent de plus en plus de flexibilité, de variabilité d'horaire, de travail de nuit, de travail lourd. On assiste à une augmentation croissante des malades, singulièrement en fin de carrière mais pas que... Là aussi, on préfère mettre en place des trajets de réintégration des malades de longue durée en lieu et place d'une politique de

UN SPARADRAP N'A JAMAIS STOPPÉ UNE HÉMORRAGIE



bien-être au travail. Culpabiliser le malade, en faire un profiteur, comme le chômeur, plutôt que de s'attaquer aux racines de la maladie.

Quand aurons-nous des solutions pour les métiers lourds ? Quand aurons-nous une véritable politique de bien-être pour les plus de 45 ans ?

À ce titre, notre revendication de tendre vers une nouvelle réduction collective du temps travail est plus que jamais d'actualité. C'est là l'une des réponses aux enjeux sociaux de demain, à la digitalisation, aux restructurations qui sont à craindre.

Alors Messieurs, Mesdames, patrons et politiques, « activer, activer, activer », culpabiliser ne doit pas s'adresser aux malades et aux travailleurs privés d'emploi, mais aux seuls assistés du pays : les entreprises qui, depuis des années, reçoivent à coups de milliards des aides à l'emploi et de nouvelles possibilités de flexibilité. Travailler, oui, naturellement, mais trimer et mourir au travail, non.

S'ACTIVER... POUR LE POUVOIR D'ACHAT

En juin dernier, nous étions encore 80.000 à descendre dans les rues de Bruxelles pour réclamer plus de pouvoir d'achat. Nous avons négocié, mené des actions, sensibilisé, manifesté, signé des pétitions et imposé des audiences au Parlement pour modifier la loi de 96 afin que de véritables négociations salariales puissent à nouveau avoir lieu. Tout devient plus cher, les prix de l'énergie sont devenus astronomiques... de nombreux ménages ont besoin d'oxygène.

Après l'été, nous constatons que notre lutte va non seulement se poursuivre mais qu'elle va aussi encore s'intensifier. C'est pourquoi nous sommes à nouveau descendus dans la rue le 21 septembre pour nous faire entendre. Nos revendications sont inchangées : une marge salariale indicative et la liberté de négocier, comme avant 2017, et le maintien de l'indexation automatique des salaires et des allocations. En matière d'énergie, nous ne voulons plus de solutions « sparadraps », temporaires. Nous voulons des solutions

durables et pérennes. Trouver des solutions pour diminuer la facture énergétique, c'est maintenant que nous en avons besoin !

La crise que nous traversons s'est également intensifiée. En août, le prix du gaz s'est avéré 12 fois plus cher que l'année précédente. Cela signifie que le montant que vous payiez annuellement doit maintenant être déboursé chaque mois. La situation est clairement intenable. Heureusement, l'indexation automatique amortit encore une partie du choc. Le pouvoir d'achat en Belgique a manifestement mieux résisté que celui de ses voisins. Cette mesure est indispensable non seulement pour les ménages, mais aussi pour l'économie en général. Lorsque les gens ne peuvent pas joindre les deux bouts, ils ne peuvent pas non plus dépenser de l'argent dans nos entreprises... Sans l'index, la crise ne ferait qu'empirer.

Par ailleurs, cette crise énergétique met aussi en lumière la crise climatique. Nous avons malheureusement à nouveau battu plusieurs records de chaleur cet été. La sécheresse règne et quand il pleut, c'est en si grande quantité que notre sol ne peut plus l'absorber. La seule façon d'inverser la tendance est d'agir immédiatement.

Bien que nous devons tous prendre nos responsabilités, ce sont les gros consommateurs qui peuvent avoir le plus d'impact. Le « Carbon Disclosure Project » a fait apparaître que 100 entreprises étaient responsables de 71 % des gaz à effet de serre. Les cinq plus grandes entreprises émettrices de CO₂ dans notre pays représentent ensemble un cinquième du total des émissions de gaz à effet de serre belges. Une action collective à l'échelle mondiale est nécessaire pour évoluer vers un modèle de société différent, neutre sur le plan climatique.

Néanmoins, il est important de faire le maximum à notre niveau, tant chez soi que dans les entreprises. En réduisant autant que possible notre consommation d'énergie, nous réduisons nos factures. Nous devons aussi trouver des solutions pour ne pas dépendre de pays non démocratiques comme la Russie d'un point de vue énergétique. On doit pouvoir discuter sans tabou d'un accès à des ressources énergétiques proches de nous, indépendantes d'entreprises privées.

Il y a encore d'autres choses que vous pouvez faire vous-même : laisser plus souvent la voiture de côté, manger moins de viande, voyager de manière plus responsable, vérifier si votre habitation est suffisamment isolée si vous en êtes propriétaire, etc. Bref, tous les petits gestes qui contribuent à réduire vos propres émissions comptent.

Nous poursuivons d'ores et déjà notre lutte pour ne pas subir une crise après l'autre. Si les employeurs et le Gouvernement restent sourds à nos revendications, la grève générale du 9 novembre sera inévitable.

IL EST MINUIT MOINS LE QUART. L'URGENCE SOCIALE EST LÀ. IL EST TEMPS DE S'ACTIVER AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL ET PATRONAL.

COMMERCE

Encore plus de flexibilité ? Impossible !

Pendant les vacances d'été, il est apparu que l'un des projets sur la table du Parlement était de maintenir les magasins ouverts jusqu'à 22 heures. Open VLD et MR plaident tous deux en faveur d'une nouvelle extension des heures d'ouverture des magasins. L'abolition du jour de repos obligatoire pour les travailleurs est également au menu. Le SETCa est évidemment opposé à ces propositions. Nous expliquons pourquoi.

LES MAGASINS PEUVENT DÉJÀ RESTER OUVERTS PLUS LONGTEMPS

Le débat n'est pas nouveau. Cela fait des années que les libéraux rêvent d'élargir les heures d'ouverture des magasins, et ils reviennent régulièrement à la charge avec cette idée. Leur raisonnement est que nous devons suivre la société de consommation 24/7. Le commerce électronique étant possible à tout moment de la journée, les magasins physiques n'ont qu'à suivre. Ils pourraient ainsi être plus concurrentiels. Les libéraux poussent même le cran plus loin et demandent la suppression du jour de repos hebdomadaire.

La réglementation actuelle offre pourtant déjà des plages d'ouverture relativement larges. En tant que consommateur, vous avez suffisamment d'occasions de trouver un bon moment pour faire vos courses. Selon la loi, un magasin peut être ouvert de 5 heures à 20 heures. Même jusqu'à 21 heures le vendredi. Il faut un jour de repos hebdomadaire. Il s'agit d'une période ininterrompue de 24 heures qui commence à 5 heures ou à 13 heures et se termine le jour suivant à la même heure. Un magasin peut donc être ouvert 91 heures par semaine.

En pratique, la plupart des magasins ouvrent leurs portes de 8 à 20 heures (21 heures le vendredi). Ceci représente donc, pour de nombreuses enseignes, 73 heures d'ouverture au total. Les magasins peuvent donc être ouverts plus de la moitié du temps sur base hebdomadaire s'ils le souhaitent. Pourquoi devrions-nous étendre ces plages d'ouverture si le potentiel n'est pas encore pleinement exploité ?

PLUS DE FLEXIBILITÉ SIGNIFIE PLUS DE PRESSION

La pression sur les travailleurs est déjà à son comble. Le SETCa s'oppose donc à toute tentative de flexibiliser davantage les conditions de travail dans le commerce.

Cela n'améliorerait en effet pas la situation du secteur, bien au contraire. Cela aurait inéluctablement un impact sur les travailleurs du commerce.

Il s'agit en outre d'un dangereux précédent, car il banalise le travail de nuit. Le travail de nuit est en principe interdit et n'est autorisé qu'exceptionnellement. Il existe déjà de très nombreuses exceptions à cette règle. « Parce que le client le veut » n'est pas une raison fondée pour encore autoriser une exception. Nous ne sommes pas certains non plus que le consommateur le veuille aussi vraiment. Il y aurait probablement autant de clients, mais de façon plus dispersée. Dans le contexte actuel d'explosion des prix de l'énergie, cette idée d'élargissement des heures d'ouverture est un non-sens. Lorsqu'on voit que le taux actuel de fréquentation de la clientèle aux alentours de 20 heures est déjà relativement bas, on peut réellement se demander quelle serait la valeur ajoutée d'une ouverture encore plus tardive.

Mais surtout, comment les 200.000 travailleurs concilieront-ils ensuite leur vie professionnelle et leur vie privée ? Et la garde des enfants ? Et la sécurité ? Engagera-t-on davantage de personnes ou chacun pourra-t-il, malgré la charge de travail élevée, encore faire un effort supplémentaire ?

CONCERTATION SOCIALE

Enfin, tout ce qui touche aux heures d'ouverture et aux jours de repos a un impact sur les conditions de travail. Cette matière relève donc de la concertation sociale. Les politiques n'ont pas à s'en mêler. Les interlocuteurs sociaux du secteur traceront les lignes pour demain. Seules des solutions collectives négociées entre partenaires sociaux nous donneront les armes pour relever les défis futurs. Parlons-en ! ◀



BRUXELLES**Un certificat universitaire, pluridisciplinaire et ouvert à toutes et tous**

Envie de développer une analyse politique sur des enjeux sociétaux de manière pluridisciplinaire ? Alors, le Certificat d'université en Politiques économiques et sociales est fait pour vous !

Cette formation a pour objectif de :

- développer l'esprit critique sur des enjeux sociétaux,
- permettre la compréhension de l'actualité sociale, politique et économique,
- pouvoir agir sur les nouvelles dynamiques de lutte sociale...

Ce certificat est organisé depuis 9 ans par le CEPAG et l'Université Libre de Bruxelles. L'équipe pédagogique est composée de professeurs et professeures de l'ULB ainsi que de formateurs et formatrices du CEPAG. Ce certificat est ouvert à toutes les personnes voulant approfondir les différents sujets abordés dans la formation : les rapports sociaux, le capitalisme, les différentes luttes qu'ils impliquent...

En pratique

- Quand ? Les cours ont lieu du 18 novembre 2022 au 30 mars 2023, les vendredis de 9h30 à 16h40, à l'exception du module d'actualité, composé de conférences et séminaires, généralement en soirée.
- Où ? Les cours ont lieu au CEPAG Bruxelles - CCB (rue de Suède 45, 1060 Saint-Gilles). Les conférences et séminaires se donnent habituellement sur le Campus du Solbosch à l'ULB.
- Comment ? Infos et inscriptions : HuSci@ulb.be - 02/650 45 80
➔ www.ulb.be/fr/programme/fc-401

N'hésitez pas à contacter votre centrale professionnelle FGTB ou le CEPAG.

Date limite des inscriptions : 11 novembre.

WALLONIE PICARDE**Permanences FGTB Wapi
Impôts non-résidents**

Sur rendez-vous uniquement à Mouscron (permanences les lundis et mardis matin) et Tournai (les jeudis après-midi) du 8 septembre au 10 novembre. Prise de rendez-vous au 056/85.33.49 (de 9h à 12 et de 14h à 16h). Vous trouverez la liste des documents et infos nécessaires sur notre site ➔ www.fgtbwapi.be ou sur notre page  FGTB Wallonie Picarde.

Allocations familiales

Des questions concernant vos allocations familiales ? Infos générales, inscriptions, prime de naissance, litiges, ... Nous sommes là pour vous répondre ! N'hésitez pas à nous contacter au 056/85.33.50. Prise de rendez-vous possible sur Mouscron et Tournai ! Vous souhaitez plus d'infos ? N'hésitez pas à visiter notre site ➔ www.fgtbwapi.be et notre page Facebook  FGTB Wallonie Picarde !

Bourses d'études – Permanences Jeunes FGTB Wapi

Pour qui ? Comment ? Quelles sont les conditions pour l'octroi d'une bourse d'études ? Comment compléter le formulaire ? Les Jeunes FGTB Wapi sont là pour vous accompagner ! N'hésitez pas à contacter Arthur (arthur.bohems@fgtb.be - 069/88.18.05) ou Fabien (fabien.tanase@fgtb.be - 069/88.18.04). Les Jeunes FGTB Wapi, votre mouvement Jeunes en Wallonie Picarde !

**JOBS****LA FGTB FÉDÉRALE ENGAGE (H/F/X)**

- un.e analyste fonctionnel senior (H/F/X)
- un.e analyste fonctionnel (H/F/X)
- un.e expert.e réglementation chômage (H/F/X)

➔ Toutes les infos sur www.fgtb.be/offres-d-emploi

Vos qualités sont plus importantes que votre sexe, âge, handicap ou origine.



Il y a 66 ans, la catastrophe du Bois du Cazier

Le 8 août marquait l'anniversaire de la plus grosse catastrophe minière en Belgique. Celle du Bois du Cazier, à Charleroi, où 262 mineurs ont trouvé la mort. 66 ans plus tard, des membres de leur famille, des mineurs des quatre coins de la Belgique, des personnalités politiques et syndicales se sont rendus à Marcinelle pour leur rendre hommage. Syndicats Magazine était sur place et a interviewé le dernier survivant de la catastrophe et passeur de mémoire, le camarade Urbano Ciacci.

L'ACCORD CHARBONNIER ENTRE LA BELGIQUE ET L'ITALIE

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Belgique est en manque cruel de main d'œuvre pour extraire le charbon de ses mines. Une main d'œuvre indispensable pour relancer l'économie et reconstruire le pays. Les travailleurs belges ne souhaitant pas retourner dans les mines à cause des conditions de travail, la Belgique se tourne vers l'Italie, alors dans une situation sociale compliquée. En 1946, l'accord charbonnier est signé entre les deux pays. Il s'agit d'échanger des hommes et leur force de travail contre du charbon : 200 kilos de charbon par mineur et par jour. 50.000 travailleurs italiens migrent donc vers la Belgique. Ils seront répartis sur les 5 bassins miniers : au Borinage, à Liège, au Centre, à Charleroi et au Limbourg.

À leur arrivée, c'est la désillusion. Les conditions d'accueil sont loin d'être celles promises. Les logements manquent d'espace et sont insalubres. La Belgique est confrontée à une importante crise du logement et il lui est impossible de loger les 50 000 travailleurs italiens et leur famille. Ils seront donc installés dans des camps construits par les Allemands pendant la seconde guerre mondiale pour les prisonniers russes. Les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène sont déplorables. Les mineurs descendent à plus de 1000 mètres de profondeur sans équipement adéquat. Les accidents ne sont pas rares et les maladies sévissent.

« TUTTI CADAVERI »

Le 8 août 1956 devait être une journée comme toutes les autres. Au matin, 275 mineurs sont descendus dans les profondeurs de la mine pour effectuer leur travail. Seul douze d'entre eux ont pu revoir la lumière du jour. Les faits : à 8h10, un mineur, au fond, encage un chariot de charbon qui n'expulse pas, comme il le devrait, un wagonnet vide de l'autre côté. Suite à un malentendu avec « la surface », la cage démarre et arrache au passage des câbles électriques, une conduite d'huile et une autre d'air comprimé. Un incendie se déclenche. Il gagne rapidement la mine. Sept ouvriers réussissent à remonter à la surface. Dans l'après-midi, les services de secours parviennent à en sauver six autres.

S'en suivent 15 jours d'angoisse et d'attente interminable. Les familles des mineurs accrochées aux grilles du charbonnage attendent des nouvelles de leurs pères, frères, époux, amis, ... Le 23 août, les sauveteurs ont enfin réussi à atteindre les 1.035

mètres de profondeur. Le verdict tombe. C'est effrayant : « Tutti cadaveri ». Tous les ouvriers sont morts par intoxication à l'oxyde de carbone.

Suite au drame du Bois du Cazier, l'Italie a suspendu l'accord charbonnier avec la Belgique. Cette dernière s'est alors tournée vers d'autres pays. Des travailleurs grecs, espagnols, marocains et turcs ont rejoint les Italiens dans les profondeurs des mines belges.

« AUTREMENT, JE SERAIS MORT »

Urbano Ciacci est arrivé au plat pays en 1954, à l'âge de 19 ans. « En Italie, je n'avais rien à manger. Nous avions perdu la guerre et il y avait beaucoup de pauvreté. Quand les accords charbon ont été signés, j'ai décidé de venir travailler en Belgique ». En tout, Urbano a travaillé 27 ans dans les mines de charbon, au Bois du Cazier. « C'était un travail difficile. » Malgré cela, Urbano est très reconnaissant envers la Belgique et son système de protection sociale. « Je suis fier d'être Italien. Mais l'Italie n'aurait pas pu m'offrir tout ce que la Belgique m'a donné. »



Le jour de la catastrophe, Urbano était en Italie. Il s'y était rendu pour épouser sa fiancée. « Autrement, je serais mort avec les 262 », nous confie-t-il. Quand il a appris la nouvelle, il est aussitôt rentré en Belgique. Il a aidé à sortir les victimes de la mine et à les laver. « C'était très dur » se souvient-il, car les corps étaient métamorphosés. Parmi les victimes de la catastrophe, il y avait 136 Italiens et 95 belges. En tout, 12 nationalités différentes. Mais dans le trou, ils avaient tous la même couleur : noire. « Nous étions tous amis », se souvient Urbano, ému.

« Moi j'ai eu de la chance et ma vie a été sauvée. Je crois que c'est Sainte Barbe qui a voulu que je reste ici pour transmettre le témoignage de notre vie et notre sacrifice aux nouvelles générations ». En effet, Urbano a travaillé en tant que guide sur le site du Bois du Cazier pendant de nombreuses années. Du haut de ses 87 ans, il était également présent lors de la cérémonie marquant les 66 ans de la catastrophe. « J'espère pouvoir y être aussi l'année prochaine », dit-il en souriant.



”

À la FGTB, on tient compte de l'histoire de nos anciens mineurs

Carlo Briscolini, Secrétaire régional de la CG FGTB Charleroi



LES LEÇONS

La catastrophe de Marcinelle a chamboulé le monde du travail et plus particulièrement celui des charbonnages. « La sécurité est venue après la catastrophe », nous explique Urbano en nous montrant son masque d'oxygène attaché à sa ceinture. Le port du masque est rendu obligatoire après l'accident. « S'il y avait eu ça, beaucoup de gens auraient survécu ».

Carlo Briscolini, Secrétaire régional de la CG de la FGTB Charleroi et ancien de la Centrale des mineurs de Charleroi confirme. « Il est apparu dans la région une nouvelle vision du monde du travail, des conditions et des mesures de sécurité. Un ancien mineur et sauveteur, décédé aujourd'hui, disait : 'Jusqu'en 56, ce qui était important c'était le charbon, pas les gens qui le produisaient.' » Carlo rappelle que la vigilance reste de mise. « Aujourd'hui, nous constatons toujours des accidents dans les mines et dans d'autres secteurs, tels que celui de la construction, partout dans le monde. D'ailleurs en ce moment 10 mineurs sont piégés depuis plusieurs jours sous terre au Mexique. L'argent prime encore trop souvent sur la sécurité des travailleurs qui produisent des richesses. »

LA FGTB CONTINUE LE COMBAT

Au début du 20ème siècle, les mineurs et les métallurgistes de la FGTB ont décroché de grandes conquêtes sociales et politiques, comme la fin du travail des enfants et des femmes dans les mines et les premiers systèmes de pensions. Dans les années 60, la reconnaissance de la silicose et d'autres maladies professionnelles liées au travail dans les mines. « Au cours de ces dernières années, alors qu'il n'existe plus de secteur minier, nous avons eu une attention toute particulière en matière de revendications pour nos anciens, nos pensionnés, nos veuves. » Une des grandes victoires de la FGTB est la défiscalisation des indemnités de maladies professionnelles et d'accidents de travail. Jusqu'à une certaine époque elles étaient considérées comme des revenus et donc taxés comme tels.

« Malheureusement, la défaite qui nous reste au travers de la gorge est l'arrêté royal du 13 janvier 83 qui limite le cumul des indemnités d'accidents de travail et de maladies professionnelles lorsqu'on passe à la retraite. Alors que la maladie est toujours là. C'est scandaleux. » s'indigne Carlo. « À la FGTB on continue de se battre. On demande aux hommes et femmes politiques d'abandonner cet arrêté. On tient compte de l'histoire de nos anciens mineurs. »

LA MÉMOIRE

Carlo est fils et petit-fils de mineur. Il a grandi en partie à Marcinelle. « Quand j'étais petit et que j'habitais le quartier, on venait jouer sur le site. » En effet, après sa fermeture complète en 1967, le charbonnage du Bois du Cazier était à l'abandon durant de nombreuses années. C'est la communauté italienne, les anciens mineurs et les syndicats qui se sont battus pour réhabiliter le site. Aujourd'hui, le Bois du Cazier est un lieu de mémoire. Il a d'ailleurs été reconnu comme tel par l'Unesco il y a 10 ans. On y retrouve une espace dédiée à la catastrophe et à ses victimes, mais on y explique aussi le développement de toute l'industrie wallonne. Tous les ans, le 8 août, la catastrophe est également commémorée sur le site.

« Il est important que nos enfants et nos petits enfants se souviennent du 8 août 1956. » explique Carlo, qui est également membre du Conseil d'Administration du Bois du Cazier. « Rien n'est acquis. C'est un perpétuel recommencement. Aujourd'hui encore, on a des accidents de travail, des maladies professionnelles même dans des entreprises dites plus sophistiquées. Les combats du passé c'est encore les combats d'aujourd'hui. » ◀

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
syndicats@fgtb.be

Auréli Vandecasteele
Rédactrice en chef
Tél. : 02 506 83 11

Geeraard Peeters
Ioanna Gimnopoulou
Rédacteurs

Secrétariat :

Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Santiago Ayllon
Sarah Buyle
Arnaud Dupuis
Antonina Fuca
Mada Minciuna
Nina Schwab
Didier Pironet
Annelies Huylebroeck

Photos :

iStock
Ali Selvi
Kransy Collective

Layout :

www.ramdam.be



BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb**

Plus d'informations sur nos assurances :

✓ Ce qui est assuré

Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

✗ Ce qui n'est pas assuré

Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY